

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1779

24 juillet 2013

SOMMAIRE

BGP Property Partner 1 S.à r.l.	85384	Eviola S.A.	85352
BG Trading Sàrl	85383	Ivybridge Investments S. à r.l.	85390
Bipolaire S.à r.l.	85346	Morgan Stanley Liquidity Funds	85386
Bocimar Lux S.A.	85383	MSD Luxembourg S.à r.l.	85387
Bocimar Lux S.A.	85384	MS Equity Products (Luxembourg) S.à r.l.	85387
Bonaban S.A.	85383	Murielle Coiffure	85388
Bopoz S.A.	85382	Nido London S.à r.l.	85388
Boucherie-Salaisons Marco Meyers, S.à r.l.	85383	OTTO Capital Partner S.à r.l.	85390
Brasserie Meyer S.A.	85383	OTTO Equity Investment Holding S.à r.l.	85390
Break Finance S.A.	85384	Otto Investments Holding SPF S.A.	85390
BSH électroménagers S.A.	85384	Otto Luxinvest S.à r.l.	85390
Central European Retail Property Fund S.à r.l./B.V.	85386	Patron ES Holdings S.à r.l.	85387
Chauffage-Sanitaire Laera S.à r.l.	85392	Patron Phoenix Investments S.à r.l.	85391
Chester Properties I S.à r.l.	85392	PDL Europe Senior 1 S.à r.l.	85389
Christiansund S.à r.l.	85385	Plantamed S.A.	85388
Citadelle Corporate Services S.à r.l.	85347	Plantamed S.A.	85389
Clayton Group S.A.	85392	Polilux Holdings S.à r.l.	85389
Cole Objekt Düsseldorf GmbH	85385	Royalux S.A.	85389
Cole Objekt Kistlerhofstrasse GmbH	85385	Samarcande Food Investments S.A.	85390
Commerce & Industry S.A.	85386	Satumia S.A.	85391
Devotic S.à r.l.	85392	Seaman S.A.	85391
Dumagis S.A. - SPF	85392	SES Astra 1N S.à r.l.	85391
East 7 S.A.	85380	SES Astra 2E S.à r.l.	85391
Eastern Natural Resources S.A.- SPF	85382	Sider Invest South America S.A.	85390
Echo-Mat Sàrl	85382	Skandia Life S.A.	85390
Ecker Notstromtechnik S.à r.l.	85392	Skandia Life S.A.	85391
Edeusi S.A.	85381	Sogecol SA	85351
EuroMedic Beteiligungen A.G.	85380		

Bipolaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 51.479.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le quatorze mai.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme "BROOKS DEVELOPMENT GROUP S.A.",
ayant son siège social au 5, Calle 48 Este, Bella Vista, Panama (République de Panama), inscrite au Registre de Commerce de Panama (République de Panama), sous le numéro 478372,

représentée par Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, domiciliée professionnellement à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "BIPOLAIRE S.à r.l." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 51479, constituée suivant acte reçu par Maître Marthe THYES-WALCH, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 12 juin 1995, publié au Mémorial C numéro 461 du 16 septembre 1995, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 17 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 1335 du 20 juin 2011 (la «Société»).

2) Que le capital de la Société est fixé à cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent vingt Euros et quatorze cents (EUR 185.920,14), représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales sans désignation de valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

3) Que la comparante est l'associée unique de la Société.

4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.

5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.

7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 6).

8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close et que la Société soit liquidée à la suite de celle-ci.

9) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat.

10) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des parts sociales de la Société dissoute.

11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille Euros (EUR 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Ekaterina DUBLET, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 mai 2013. Relation GRE/2013/2052. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013076909/54.

(130095307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Citadelle Corporate Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 165.453.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth of May;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

"European Corporate Tax and Legal Services Group B.V.", (the "Sole Member"), established and having its registered office at 2, Willem de Zwijgerlaan, NL- 2421 CA Nieuwkoop, The Netherlands, registered with the Trade and Company Register of Rotterdam under number 24309998,

here represented by Me Gerald STEVENS, Lawyer, with professional address in 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state:

That the private limited liability company "Citadelle Corporate Services S.à r.l." (the "Company"), with its registered office at L-2350 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt, registered with the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, at section B under number 165453, has been incorporated by deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, on 9 December 2011, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 3 February 2012 under number 294 and page 14066. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 09 October 2012 pursuant to the deed received by Maître Jean-Joseph WAGNER, prenamed, published in the Memorial C under number 2968 and page 142434 on 7 December 2012;

That the appearing party is the Sole Member of the Company and considering the following agenda:

Agenda

1) Amendment of the article 3 of the articles of association in relation to the object of the Company:

" **Art. 3. Object.** The Company's objects shall be:

- exploiting intellectual property rights and industrial property rights;
- furnishing guarantees and other forms of security for other companies and undertakings within the same group;
- the holding of any interest or participation, in whatever form, in any Luxembourg or foreign companies, the acquisition of any securities or rights, whether by way of participation, contribution, subscription, underwriting or purchase option or in any other way, including inter alia the acquisition, management and exploitation of patents and licenses, and engaging in any operations directly or indirectly connected with its object, in particular borrowing, with or without security, in any currencies, by issuing bonds - which may also be convertible and/or subordinated - and bills and by granting loans or guarantees to companies in which it has acquired an interest;
- in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, on its own account and for the account of third parties, the provision of administrative services and of administrative supervision of any company or enterprise, of assistance to them and their managements regarding their relations with the public authorities concerning taxes and any other obligations at their charge, as well as the provision of professional accounting and fiscal requirements for the account of third parties with the exception of any of the aforementioned activities that are reserved for chartered accountants in terms of the law of 10 June 1999, as amended;
- providing the services of carrying out any administrative or commercial work, in which capacity it may provide advice of any kind, consultancy services and organizational services generally, including to the extent they are not activities reserved for chartered accountants in terms of the law of 10 June 1999, as amended, nor are they activities for which CSSF authorization as a PSF is required nor are they activities otherwise restricted by Luxembourgish law;
- in addition, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, or any operations relating to moveable or immovable property, which are directly or indirectly connected with its object or which may facilitate the attainment of that object, and may provide any services as agent or commercial and/or industrial representative, whether in so doing it acts itself as a counterparty or as a representative or intermediary."

2) Amendment of the article 11 of the articles of association in connection with the delegation of powers and representation of the Company;

3) Dismissal of Mr. Gerard H.M. OSSEVOORT from its mandate of manager of the Company;

4) Appointment of Mr. Richard TURNER as new manager of the Company;

5) Any other business.

That it has taken, through its proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Sole Member of the Company decides to amend article 3 of the articles of association of the Company which shall be now be read as follows:

« **Art. 3. Object.** The Company's objects shall be:

- exploiting intellectual property rights and industrial property rights;
- furnishing guarantees and other forms of security for other companies and undertakings within the same group;
- the holding of any interest or participation, in whatever form, in any Luxembourg or foreign companies, the acquisition of any securities or rights, whether by way of participation, contribution, subscription, underwriting or purchase option or in any other way, including inter alia the acquisition, management and exploitation of patents and licenses, and engaging in any operations directly or indirectly connected with its object, in particular borrowing, with or without security, in any currencies, by issuing bonds - which may also be convertible and/or subordinated - and bills and by granting loans or guarantees to companies in which it has acquired an interest;
- in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad, on its own account and for the account of third parties, the provision of administrative services and of administrative supervision of any company or enterprise, of assistance to them and their managements regarding their relations with the public authorities concerning taxes and any other obligations at their charge, as well as the provision of professional accounting and fiscal requirements for the account of third parties with the exception of any of the aforementioned activities that are reserved for chartered accountants in terms of the law of 10 June 1999, as amended;
- providing the services of carrying out any administrative or commercial work, in which capacity it may provide advice of any kind, consultancy services and organizational services generally, including to the extent they are not activities reserved for chartered accountants in terms of the law of 10 June 1999, as amended, nor are they activities for which CSSF authorization as a PSF is required nor are they activities otherwise restricted by Luxembourgish law;
- in addition, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operations, or any operations relating to moveable or immoveable property, which are directly or indirectly connected with its object or which may facilitate the attainment of that object, and may provide any services as agent or commercial and/or industrial representative, whether in so doing it acts itself as a counterparty or as a representative or intermediary."

Second resolution

The Sole Member of the Company decides to amend article 11 of the articles of association of the Company which shall be now be read as follows:

« **Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the single signature of one manager in case of plurality of Managers or by the single signature of the Sole Manager, as the case may be.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Third resolution

The Sole Member of the Company decides to dismiss Mr. Gerard H.M. OSSEVOORT from its mandate manager of the Company with effect as of 24 May, 2013 at 24:00 CET.

Fourth resolution

The Sole Member of the Company decides to appoint Mr. Richard TURNER, manager, born in Bloemfontein (South Africa), on December 10, 1939, with professional address at L-2350 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt, as new manager of the Company with effect as of 25 May, 2013 at 00:00 CET.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huit mai;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

"European Corporate Tax and Legal Services Group B.V." (l'"Associée Unique"), établie et ayant son siège social au 2, Willem de Zwijgerlaan, NL- 2421 CA Nieuwkoop, Pays-Bas, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Rotterdam sous le numéro 24309998,

ici représentée par Maître Gerald STEVENS, Avocat, demeurant professionnellement au 3B, boulevard du Prince Henri - L-1724 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

Que la société à responsabilité limitée "Citadelle Corporate Services S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2350 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 165453, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, le 9 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 3 février 2012 sous le numéro 294 page 14066. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 9 octobre 2012 par acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, prénommé, publié au Mémorial C sous le numéro 2968 page 142434 le 7 décembre 2012;

Considérant l'agenda de l'assemblée générale extraordinaire comme suit:

Agenda

1) Modification de l'article 3 des statuts en relation avec l'objet de la Société:

« **Art. 3. Objet.** La société a pour objets:

- l'exploitation des droits intellectuels et des propriétés industrielles;
- l'octroi de cautions et d'autres sûretés au profit d'autres sociétés et entreprises du même groupe;
- la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts;
- au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, pour son propre compte et pour le compte de tiers, la fourniture de services administratifs et la supervision administrative de toute société ou entreprise, l'assistance à la gestion dans leurs relations avec les autorités publiques concernant les impôts et les obligations à leur charge, ainsi que la fourniture d'une comptabilité professionnelle et des formalités fiscales pour compte d'autrui à l'exception des activités susmentionnées qui seraient réservées aux experts comptables agréés au sens de la loi du 10 juin 1999;
- fournir les prestations relatives à l'exécution de tous travaux administratifs ou commerciaux et fournir toutes sortes de conseils, services de consultance et d'organisation en général, notamment dans la mesure où ce ne sont pas des activités réservées aux experts comptables aux termes de la loi modifiée du 10 juin 1999, ni des activités pour lesquelles une autorisation de la CSSF en tant que PSF est requise, ni des activités autrement limitées par toute autre loi luxembourgeoise;
- en outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ainsi que la prestation de tous services d'agent ou de mandataire commercial et/ou industriel, soit qu'elle se porte elle-même contrepartie, soit qu'elle agisse comme déléguée ou intermédiaire.»

2) Modification de l'article 11 des statuts en relation avec la délégation de pouvoir et la représentation de la Société;

3) Révocation de Monsieur Gerard H.M. OSSEVOORT de son mandat de gérant de la Société;

4) Nomination de Monsieur Richard TURNER comme nouveau gérant de la Société;

5) Divers.

Que la partie comparante est la seule associée actuelle (l'"Associée Unique") de la Société et qu'elle a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique de la Société décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société lequel devra désormais être lu de la manière suivante:

« **Art. 3. Objet.** La société a pour objets:

- l'exploitation des droits intellectuels et des propriétés industrielles;

- l'octroi de cautions et d'autres sûretés au profit d'autres sociétés et entreprises du même groupe;
- la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts;
- au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, pour son propre compte et pour le compte de tiers, la fourniture de services administratifs et la supervision administrative de toute société ou entreprise, l'assistance à la gestion dans leurs relations avec les autorités publiques concernant les impôts et les obligations à leur charge, ainsi que la fourniture d'une comptabilité professionnelle et des formalités fiscales pour compte d'autrui à l'exception des activités susmentionnées qui seraient réservées aux experts comptables agréés au sens de la loi du 10 juin 1999;
- fournir les prestations relatives à l'exécution de tous travaux administratifs ou commerciaux et fournir toutes sortes de conseils, services de consultance et d'organisation en général, notamment dans la mesure où ce ne sont pas des activités réservées aux experts comptables aux termes de la loi modifiée du 10 juin 1999, ni des activités pour lesquelles une autorisation de la CSSF en tant que PSF est requise, ni des activités autrement limitées par toute autre loi luxembourgeoise;
- en outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ainsi que la prestation de tous services d'agent ou de mandataire commercial et/ou industriel, soit qu'elle se porte elle-même contrepartie, soit qu'elle agisse comme déléguée ou intermédiaire.»

Deuxième résolution

L'Associée Unique de la Société décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société lequel devra désormais être lu de la manière suivante:

« **Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un gérant lorsque la Société comprend plusieurs Gérants ou par la signature individuelle du Gérant unique, le cas échéant.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.»

Troisième résolution

L'Associée Unique de révoquer Monsieur Gerard H.M. OSSEVOORT de son mandat de gérant de la Société avec effet en date du 24 mai 2013 à 24:00 CET.

Quatrième résolution

L'Associée Unique de la Société décide de nommer Monsieur Richard TURNER, né à Bloemfontein (Afrique du Sud), le 10 décembre 1939, demeurant professionnellement au L-2350 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt, comme nouveau gérant de la Société avec effet en date du 25 mai 2013 à 00:00 CET.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. STEVENS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2013. LAC/2013/25185. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013079260/216.

(130097841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Sogecol SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 88.566.

L'an deux mille treize, le quatorze juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SOGECOL SA», établie et ayant son siège social à L-4601 Differdange, 65A, Avenue de la Liberté, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en du 16 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1446 du 7 octobre 2002, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88566.

La séance est ouverte à 8.30 heures, sous la présidence de Monsieur Tom LAHURE, directeur administratif, demeurant professionnellement à L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme SCHMIT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Tom LAHURE, directeur administratif, demeurant professionnellement à L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (€ 100,-) représentant l'intégralité du capital social de TRENTE-ET-UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés après avoir été signées par les comparants.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de L-4601 Differdange, 65A, Avenue de la Liberté à L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach et modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

2.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-4601 Differdange, 65A, Avenue de la Liberté à L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 2 des statuts, lequel aura la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Sandweiler. Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des actionnaires prise en assemblée générale extraordinaire et à l'intérieur de la même localité par décision du conseil d'administration.».

Les autres alinéas de l'article 2 restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: LAHURE, SCHMIT, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17/06/2013. Relation: EAC/2013/7812. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013079874/54.

(130098426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Eviola S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 2, rue de Kalchesbruck.

R.C.S. Luxembourg B 176.705.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth day of June,

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Eviola S.A.", a société anonyme, incorporated and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 17, Domaine op Hals, L-3376, Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 4 April 2013, not yet published in the Memorial C, Recueil des Société et Associations, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B176705 (the Company"). The articles of incorporation of the Company have not been amended since this date.

The general meeting was declared open with Mrs Carolyn Prestat, master, with professional address in L-2082 Luxembourg, 14, rue Erasme, in the chair, and acting as scrutineer, who appointed as secretary Mrs Cheryl Geschwind, private employee, with professional address in L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

The board of the general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the general meeting is the following:

Agenda

1. Appointment of two directors of the Company.

2. Transfer of the registered office of the Company from its current location in Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg, to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and amendment of paragraph 4.1 under article 4 of the articles of association of the Company accordingly.

3. Increase of the authorised capital of the Company from its current amount of one million euro (EUR 1,000,000) to three millions euro (EUR 3,000,000) and amendment of paragraph 6.1 under article 6 of the articles of association of the Company accordingly.

4. Amendment of the title of article 8 of the articles of association of the Company and deletion of paragraphs 8.3 and 8.4 under article 8.

5. Insertion of a new article 9 "Transfer of Securities" in the articles of association of the Company.

6. Deletion of article 14 "Change of nationality" of the articles of association of the Company.

7. Insertion of a new paragraph 18.3 under article 18 "Daily management" of the articles of association of the Company.

8. Full restatement of the articles of association of the Company in order to reflect the foregoing.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the general meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties, will also remain annexed to this deed.

(iii) That, in accordance with article 10.4 of the articles of association of the Company, the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(iv) That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

- The general meeting resolves to appoint Mr Dirk MARTIN, born on 15. March 1967, in Rio de Janeiro (Brazil), residing at Zum Roemersprudel 91, 54294 Trier (Germany) and Mr Robert DENNEWALD, born on 11 November 1953 in Luxembourg, residing at 8 Rackenberg L-2409 Luxembourg, as directors of the Company, with effect as of 6 June 2013, until the general meeting of the shareholders of the Company convened to approve the annual accounts of the Company as of 31 December 2013.

As of 6 June 2013, the board of directors will thus be composed of:

- Mr Bogdan Serban, director

- Mr Dirk Martin, director, and

- Mr Robert Dennewald, director.

Second resolution

The general meeting resolves to transfer the registered office of the Company from its current location in Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg, to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The general meeting thus resolves to amend paragraph 4.1 under article 4 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

" **4.1.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg."

The general meeting resolves to set the registered office of the Company at 2, rue de Kalchesbruck, L-1852 Luxembourg.

Third resolution

The general meeting, after having acknowledged a special report prepared by the sole director of the Company in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, resolves to increase the authorised capital of the Company from its current amount of one million euro (EUR 1,000,000) to three million euro (EUR 3,000,000), so that for a period of five (5) years from the date of publication of the present resolution, the board of directors is granted with the authorisation to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limits of the authorised capital to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving a preferential right to subscribe to the shares issued for the existing shareholders.

The special report of the board of directors will remain attached to the present deed.

The general meeting resolves to amend accordingly paragraph 6.1 under article 6 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

" **6.1.** The authorised capital, including the share capital, is set at three million euro (EUR 3,000,000), consisting of three millions (3,000,000) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each. During a period of time of five (5) years from the date of the publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew or to increase the authorised capital pursuant to this article, the board of directors is hereby authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limits of the authorised capital to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving a preferential right to subscribe to the shares issued for the existing shareholders. Such authorisation may be renewed through a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years."

Fourth resolution

The general meeting resolves to rename article 8 of the articles of association of the Company, formerly entitled "Register of shares - Transfer of shares", which now shall be named "Register of shares", and to delete the paragraphs 8.3 and 8.4 under this article 8, which used to read as follows:

" **8.3.** The shares are freely transferable in accordance with the provisions of the law.

8.4. Any transfer of registered shares shall become effective towards the Company and third parties either (i) through the recording of a declaration of transfer into the register of shares, signed and dated by the transferor and the transferee or their representatives, or (ii) upon notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company."

The article 8 of the articles of association of the Company shall now read as follows:

Art. 8. Register of shares.

8.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Ownership of shares is established by registration in said share register. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

Fifth resolution

The general meeting resolves to insert a new article 9 "Transfer of Securities" in the articles of association of the Company which shall read as follows:

« Art. 9. Transfer of Securities.

9.1 Except as otherwise provided in a possible shareholders agreement, the Transfer of Securities shall be subject to the following provisions:

For the purpose of this article 9, a "Managing Shareholder" is a shareholder who is at the same time an officer (directeur) of the Company or of any of its subsidiaries. For avoidance of doubt, a member of the board of directors (administrateur) is not an officer.

For the purpose of this article 9, "Security(ies)" means bare ownership, usufruct or full ownership of:

(a) the actual and future shares of the Company, regardless of whether these shares are issued to the profit of existing shareholders or acquired in any other way;

(b) shareholders' advances for the benefit of the Company;

(c) Company's share subscription rights in case of an increase of the capital in cash, free Company's share allocation rights in the event of an increase of the capital by incorporation of reserves and/or share premium; and

(d) in general, any right, security, stand-alone subscription warrant, financial instrument, convertible bond, transferable compound or stand-alone security which may give access, immediately or at a later stage, to the Company's capital and/or voting rights.

For the purpose of this article 9, "Transfer" means any direct or indirect, existing or potential, free of charge or for a consideration, transfer, by any way (sale, contribution, donation, exchange, merger, demerger, pledging, etc.), of all or any part of the Securities. Any direct or indirect change of the ownership of a shareholder himself shall be considered as a Transfer. The waiver of a subscription right for the benefit of determined persons, as well as the conclusion of an agreement with a non-shareholder stating that the contracting parties undertake to work together as regards the voting rights or the economic rights (as, for instance, hidden partnership arrangements) shall be considered as a Transfer.

The pledging of Securities for the benefit of a credit institution shall not be considered as a Transfer, provided that this pledging has been authorised by the board of directors of the Company. The execution of such pledge by means of appropriation of the pledged Securities by the credit institution shall not be considered as a Transfer either. The terms "transferee" and "transferor" shall be interpreted accordingly.

Any alleged Transfer of Securities which would not have been carried out in due accordance with the present articles of association and with a possible shareholders agreement which may have been entered into from time to time by the shareholders, shall be considered as null and void, and the Company shall refuse (i) to recognise such Transfer and (ii) to reflect it in its register of shares.

9.2 Any transfer of the Company's shares shall necessarily be executed together with the pro rata part of the shareholders advances held by the transferor to the same acquirer and conversely, any transfer of shareholders advances shall be executed together with the pro rata part of the shares of the Company held by the transferor to the same acquirer.

9.3 Notice of an intended Transfer of Securities

9.3.1 For the purpose of the exercise of the Right of Pre-Emption, the Tag-Along Right and the Drag-Along Right (as defined under articles 9.4, 9.5 and 9.6 of the present articles of association), each shareholder shall give notice to the Company of any intended Transfer of Securities he contemplates for the benefit of one or more third parties or shareholders (the "Initial Notice"). The Company shall provide the Initial Notice to the shareholders without undue delay in case rights arise out of the said notice in favour of the shareholders.

9.3.2 The Initial Notice shall contain, as regards natural persons, the name, surname and address of the intended transferee, or as regards legal persons, its name, legal form, registered office and the identity of its main shareholders or members (and its ultimate beneficial owners), the number of Securities to be transferred (and, when appropriate, the percentage of the capital to be retained by the transferor following the intended Transfer), the proposed Transfer price (or, in the event of a Transfer without cash consideration, the value of the Securities) and the other terms and conditions of the intended Transfer.

9.3.3 The Initial Notice shall be deemed an offer of Transfer (in the context of the exercise of the Right of Pre-Emption) and an offer to purchase (in the context of the exercise of the Tag-Along Right), at the price and conditions set forth in the Initial Notice, for the benefit of the Company and of all shareholders concerned, should these rights apply.

9.4 The Right of Pre-Emption

9.4.1 Subject to the provisions of article 9.6, each shareholder shall grant to the Company and to the other shareholders, in the event of a Transfer, a right of pre-emption on the Securities concerned by the intended Transfer, under the conditions and the terms hereunder provided (the "Right of Pre-Emption").

9.4.2 In case the Company and/or the shareholders contemplate to exercise their Right of Pre-Emption, they shall pre-empt all the Securities concerned by the intended Transfer and they shall give notice thereof (the "Pre-Emption Notice") to the transferor within a period of thirty (30) calendar days from the date of dispatch of the Initial Notification. In case several shareholders or several shareholders together with the Company contemplate to exercise their Rights of Pre-Emption as regards a determined Transfer, the Right of Pre-Emption of each of these shareholders (and of the Company, if applicable) shall be exercised on the Securities concerned in the Transfer in proportion to the number of shares held by them as of the day prior to the date of the Initial Notification.

9.4.3 If the Company or any shareholder of the Company defaults to give notice of their intention to pre-empt within the period indicated under article 9.4.2. of the present articles of association, they shall be deemed to have definitely waived their right with respect to the Transfer at issue.

9.4.4 In the event of a pre-emption as hereabove defined, the Transfer resulting from the pre-emption shall be carried out upon the terms and conditions set forth in the Initial Notification, within a period of thirty (30) calendar days from the date of the dispatch of the Pre-Emption Notice.

9.4.5 In the event the Transfer resulting from the pre-emption has not been carried out within the set period due to the default of the Company or of the shareholders who exercised their Rights of Pre-Emption, the Transfer of the Securities shall be freely exercised for the benefit of the transferee mentioned in the Initial Notification at the price and under the terms and conditions set forth therein.

In the event the pre-emption has not been exercised, the initially intended Transfer shall be carried out for the benefit of the contemplated transferee and at the price and under the terms and conditions set forth in the Initial Notification, within a period of thirty (30) calendar days from the date of the expiration of the period set forth under article 9.4.2 of the present articles of association, safe for the exercise of the Tag-Along Right as set out hereunder, if applicable.

Once this period of time has expired, the contemplated Transfer shall again be subject to the Right of Pre-Emption.

9.5 Tag-Along Right

9.5.1 Without prejudice to article 9.4, if one or more shareholders contemplate(s), alone or jointly, one or several Transfers of Securities whereby one or more shareholders, acting alone or jointly together or jointly with one or more shareholders, may hold together, following the Transfer(s), directly or indirectly, more than fifty per cent (50%) of the capital and/or the voting rights of the Company, the transferor(s) prior undertake(s) to acquire all the Securities held by the other shareholders who so require - or to have them acquired by the Company or by the contemplated transferee, (the "Tag-Along Right"). The Transfer(s) of Securities resulting from the exercise of the Tag-Along Right shall be carried out at the price and under the terms and conditions set forth in the Initial Notification, within a period of thirty (30) calendar days from the date of expiration of the time period set under article 9.5.2.

9.5.2 The shareholder who wants to exercise his Tag-Along Right is required to give notice there of to the transferor (s) and to the Company, within a maximum period of thirty (30) calendar days from the date of the Initial Notification, as defined under article 9.3 of the present articles of associations. If a shareholder defaults to give notice of his intention, within the abovementioned period, he shall be deemed to have definitely waived his right with respect to the Transfer at issue, without prejudice to the Company's right to exercise its Right of Pre-Emption in accordance with article 9.4 of the present articles of association.

9.5.3 In the event the Tag-Along Right has not been exercised, the Transfer initially contemplated by the transferor shall be carried out at the price and under the terms and conditions set forth in the Initial Notification, within a period of thirty (30) calendar days from the expiration of the thirty (30) -day period set under article 9.5.3 hereabove, safe for the exercise of the Right of Pre-Emption, if applicable. If the transferor defaults to carry out the contemplated Transfer within this time period, the Securities concerned by the contemplated operation shall be again subject to the procedure set under the present article 9.5.

9.5.4 In the event of a Transfer whereby operations such as the Right of Pre-Emption and the Tag-Along Right may be simultaneously exercised, each shareholder shall be free to exercise his Tag-Along Right. In the event the Company pre-empts the Securities proposed to the Transfer, whereas a shareholder has exercised his Tag-Along Right, the Company which pre-empts shall acquire the Securities transferred by the shareholder through the exercise of his Tag-Along Right.

9.6 Drag-Along Right

If one or more transferors have accepted a firm offer from a third party (the "Acquirer") consisting in the Transfer of Securities whereby the Acquirer would hold directly or indirectly more than sixty-six point seventy-seven per cent (66.67%) of the capital of the Company (the "Control"), the other shareholders shall be required to transfer to the Acquirer all the Securities they hold at the price and under the terms and conditions set forth in the Initial Notification and proposed by the Acquirer to the assigning shareholders. To that extent, the transferors shall give notice there of to the other shareholders no later than sixty (60) calendar days prior to the contemplated date of the Transfer of all the Securities, by a notice which shall contain the same information, mutatis mutandis, as those required in the Initial Notification provided under article 9.3 of the present articles of association. The present provision shall be deemed an irrevocable promise to sell consented by the other shareholders.

9.7 Death or incapacity of a shareholder

9.7.1 The incapacity of a shareholder to carry out his obligations as shareholder of the Company is stated by the board of directors of the Company at a majority of at least two-thirds of the votes of the directors present or represented (the "Declaration of Incapacity").

9.7.2 In case of death of a shareholder or of Declaration of Incapacity, the Company and the other shareholders have a call on all the Securities of the deceased or stated incapable shareholder (the "Call"). Within seven (7) working days following the knowledge by the Company of the death or of the Declaration of Incapacity, the board of directors shall give notice of the death or of the Declaration of Incapacity to the other shareholders. This notice shall contain the identity of the deceased or stated incapable shareholder and the number of the shares he holds/held (the "Death/Incapacity Notice").

9.7.3 If the Company and/or the shareholders wish to exercise their Call, they can only choose to buy all of the Securities concerned by the Call and shall give notice thereof (the " Call Notice") to the heirs of the deceased shareholder

or to the stated incapable shareholder, within a period of thirty (30) calendar days from the Death/Incapacity Notice. In case several shareholders or several shareholders and the Company exercise the Call, the Call of each of these shareholders (and of the Company, if applicable) shall be exercised on the Securities concerned by the Call in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital as of the day prior to the Death/Incapacity Notice.

9.7.4. In case the Calls are exercised as here above described, the sale shall be executed within the period of thirty (30) calendar days from the dispatching of the Call Notice at a price which will be the higher amount of (i) the pro rata value of the relevant shares covered by the Call calculated on the basis of the value of the Company of six (6) times the average EBIDTA over the three full years prior to the exercise of the Call, and (ii) the amount of the share capital and the share premium invested in relation with the Securities covered by the Call, plus six (6) per cent per annum.

9.7.5 In the event of a default of the Company or of the shareholders to notify their intention to pre-empt within the time period mentioned under article 9.7.3 of the present articles of associations or in case the sale would not be executed following to the exercise of the Call within thirty (30) calendar days from the sending of the Call Notice as set forth under article 9.7.4 of the present articles of association, the beneficiaries of the Call shall be deemed to have definitely waived this rights regarding the Securities at issue.

9.8 Good Leaver /Bad Leaver

9.8.1 For the purpose of this article 9.8:

- "Leave" means the event when a Managing Shareholder shall be no longer employed by the Company or by any of its subsidiaries for any reason (or has received notice that such employment will be terminated or given notice of termination).

- "Leaver" means the Managing Shareholder concerned by the Leave.

- "Good Reason" means:

(a) the Managing Shareholder being made redundant by the Company or by any of its subsidiaries, for economic reason (licenciement économique);

(b) the service or employment contract of the Managing Shareholder (or other arrangement pursuant to which his/her services are provided to the Company or to any of its subsidiaries) being terminated by the Company or by any of its subsidiaries, other than in circumstances in which the Company or any of its subsidiaries is entitled summarily to terminate such contract without payment of damaged or payment in lieu of notice;

(c) retirement at normal retirement age; or

(d) any reason the board of directors of the Company determines at a majority of at least two-thirds of the votes of the directors present or represented, to be a Good Reason, which would otherwise be a Bad Reason.

- "Bad Reason" means any reason which is not a Good Reason.

9.8.2 In the event of a Leave, the Company and the other shareholders have a call on all the Securities of the Leaver (the "Leave Call"). Within seven (7) working days following the knowledge by the Company of the Leave, the board of directors shall give notice of the Leave to the other shareholders. This notice shall contain the identity of the Leaver and the number of the shares he holds (the "Leave Notice").

9.8.3 If the Company and/or the shareholders wish to exercise their Leave Call, they can only choose to buy all of the Securities concerned by the Leave Call and shall give notice thereof (the "Leave Call Notice") to the Leaver within a period of thirty (30) calendar days from the Leave Notice. In case several shareholders or several shareholders and the Company exercise the Leave Call, the Leave Call of each of these shareholders (and of the Company, if applicable) shall be exercised on the Securities concerned by the Leave Call in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital as of the day prior to the Leave Notice.

9.8.4 In case the Leave Calls are exercised as here above described, the sale shall be executed within the period of thirty (30) calendar days from the dispatching of the Leave Call Notice, at a price which will be:

- in case the Leave occurs for a Good Reason prior to or on 31 December 2015: the amount of the share capital and the share premium invested in relation with the Securities covered by the Leave Call, plus six (6) per cent per annum;

- in case the Leave occurs for a Good Reason as from 1st January 2016: the higher amount of (i) the pro rata value of the relevant shares covered by the Leave Call calculated on the basis of the value of the Company of six (6) times the average EBIDTA over the three full years prior to the exercise of the Leave Call, and (ii) the amount of the share capital and the share premium invested in relation with the Securities covered by the Leave Call, plus six (6) per cent per annum;

- in case the Leave occurs for a Bad Reason prior to or on 31 December 2015: the amount of the share capital invested in relation with the Securities covered by the Leave Call, plus four (4) per cent per annum;

- in case the Leave occurs for a Bad Reason as from 1st January 2016: the higher amount of (i) the pro rata value of the relevant shares covered by the Leave Call calculated on the basis of the value of the Company of two (2) times the average EBIDTA over the three full years prior to the exercise of the Leave Call, and (ii) the amount of the share capital invested in relation with the Securities covered by the Leave Call, plus four (4) per cent per annum.

9.8.5 In the event of a default of the Company or of the shareholders to notify their intention to pre-empt within the time period mentioned under article 9.8.3 of the present articles of associations or in case the sale would not be executed following to the exercise of the Leave Call within thirty (30) calendar days from the sending of the Leave Call Notice as

set forth under article 9.8.4 of the present articles of association, the beneficiaries of the Leave Call shall be deemed to have definitely waived this rights regarding the Securities at issue."

Sixth resolution

The general meeting resolves to delete article 14 "Change of nationality" of the articles of association.

Seventh resolution

The general meeting resolves to insert a new paragraph 18.3 under article 18 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

" **18.3.** Within the limits of applicable law, the board of directors may constitute any committee, the members of which may be selected either among the directors or outside thereof, and determine their functions and authority."

Eighth resolution

The general meeting fully restates the articles of association of the Company in order to reflect the foregoing resolutions.

The articles of association of the Company shall now read as follows:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a public limited company (société anonyme) under the name "Eviola S.A." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The purpose of the Company is also (i) the acquisition by purchase, registration or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual and industrial property rights, (ii) the granting of license on such intellectual and industrial property rights, and (iii) the holding and the management of intellectual and industrial property rights.

2.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of directors. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

4.4 In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by thirty-one thousand (31,000) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association or as set out in article 6 hereof.

5.3 Any new shares to be paid for in cash shall be offered by preference to the existing shareholder(s). In case of plurality of shareholders, such shares shall be offered to the shareholders in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital. The board of directors shall determine the period of time during which such preferential subscription right may be exercised and which may not be less than thirty (30) days from the date of dispatch of a registered letter sent to the shareholder(s) announcing the opening of the subscription period. The general meeting of shareholders may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) in the manner required for an amendment of these articles of association. The board of directors may limit or suppress the preferential subscription right of the existing shareholder(s) in accordance with article 6 hereof.

5.4 The Company may redeem its own shares subject to the provisions of the Law.

Art. 6. Authorised capital.

6.1 The authorised capital, including the share capital, is set at three million euro (EUR 3,000,000), consisting of three millions (3,000,000) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each. During a period of time of five (5) years from the date of the publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew or to increase the authorised capital pursuant to this article, the board of directors is hereby authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares within the limits of the authorised capital to such persons and on such terms as they shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving a preferential right to subscribe to the shares issued for the existing shareholders. Such authorisation may be renewed through a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

6.2 The authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendments of these articles of association.

Art. 7. Shares.

7.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

7.2 The shares of the Company are in registered form.

7.3 The Company may have one or several shareholders.

7.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 8. Register of shares.

8.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Ownership of shares is established by registration in said share register. Certificates of such registration shall be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

8.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

Art. 9. Transfer of Securities.

9.1 Except as otherwise provided in a possible shareholders agreement, the Transfer of Securities shall be subject to the following provisions:

For the purpose of this article 9, "Managing Shareholder" is a shareholder who is at the same time an officer (directeur) of the Company or of any of its subsidiaries. For avoidance of doubt, a member of the board of directors (administrateur) is not an officer.

For the purpose of this article 9, "Security(ies)" means bare ownership, usufruct or full ownership of:

(a) the actual and future shares of the Company, regardless of whether these shares are issued to the profit of existing shareholders or acquired in any other way;

(b) shareholders' advances for the benefit of the Company;

(c) Company's share subscription rights in case of an increase of the capital in cash, free Company's share allocation rights in the event of an increase of the capital by incorporation of reserves and/or share premium; and

(d) in general, any right, security, stand-alone subscription warrant, financial instrument, convertible bond, transferable compound or stand-alone security which may give access, immediately or at a later stage, to the Company's capital and/or voting rights.

For the purpose of this article 9, "Transfer" means any direct or indirect, existing or potential, free of charge or for a consideration, transfer, by any way (sale, contribution, donation, exchange, merger, demerger, pledging, etc.), of all or any part of the Securities. Any direct or indirect change of the ownership of a shareholder himself shall be considered as a Transfer. The waiver of a subscription right for the benefit of determined persons, as well as the conclusion of an agreement with a non-shareholder stating that the contracting parties undertake to work together as regards the voting

rights or the economic rights (as, for instance, hidden partnership arrangements) shall be considered as a Transfer. The pledging of Securities for the benefit of a credit institution shall not be considered as a Transfer, provided that this pledging has been authorised by the board of directors of the Company. The execution of such pledge by means of appropriation of the pledged Securities by the credit institution shall not be considered as a Transfer either. The terms "transferee" and "transferor" shall be interpreted accordingly.

Any alleged Transfer of Securities which would not have been carried out in due accordance with the present articles of association and with a possible shareholders agreement which may have been entered into from time to time by the shareholders, shall be considered as null and void, and the Company shall refuse (i) to recognise such Transfer and (ii) to reflect it in its register of shares.

9.2 Any transfer of the Company's shares shall necessarily be executed together with the pro rata part of the shareholders advances held by the transferor to the same acquirer and conversely, any transfer of shareholders advances shall be executed together with the pro rata part of the shares of the Company held by the transferor to the same acquirer.

9.3 Notice of an intended Transfer of Securities

9.3.1 For the purpose of the exercise of the Right of Pre-Emption, the Tag-Along Right and the Drag-Along Right (as defined under articles 9.4, 9.5 and 9.6 of the present articles of association), each shareholder shall give notice to the Company of any intended Transfer of Securities he contemplates for the benefit of one or more third parties or shareholders (the "Initial Notice"). The Company shall provide the Initial Notice to the shareholders without undue delay in case rights arise out of the said notice in favour of the shareholders.

9.3.2 The Initial Notice shall contain, as regards natural persons, the name, surname and address of the intended transferee, or as regards legal persons, its name, legal form, registered office and the identity of its main shareholders or members (and its ultimate beneficial owners), the number of Securities to be transferred (and, when appropriate, the percentage of the capital to be retained by the transferor following the intended Transfer), the proposed Transfer price (or, in the event of a Transfer without cash consideration, the value of the Securities) and the other terms and conditions of the intended Transfer.

9.3.3 The Initial Notice shall be deemed an offer of Transfer (in the context of the exercise of the Right of Pre-Emption) and an offer to purchase (in the context of the exercise of the Tag-Along Right), at the price and conditions set forth in the Initial Notice, for the benefit of the Company and of all shareholders concerned, should these rights apply.

9.4 The Right of Pre-Emption

9.4.1 Subject to the provisions of article 9.6, each shareholder shall grant to the Company and to the other shareholders, in the event of a Transfer, a right of pre-emption on the Securities concerned by the intended Transfer, under the conditions and the terms hereunder provided (the "Right of Pre-Emption").

9.4.2 In case the Company and/or the shareholders contemplate to exercise their Right of Pre-Emption, they shall pre-empt all the Securities concerned by the intended Transfer and they shall give notice thereof (the "Pre-Emption Notice") to the transferor within a period of thirty (30) calendar days from the date of dispatch of the Initial Notification. In case several shareholders or several shareholders together with the Company contemplate to exercise their Rights of Pre-Emption as regards a determined Transfer, the Right of Pre-Emption of each of these shareholders (and of the Company, if applicable) shall be exercised on the Securities concerned in the Transfer in proportion to the number of shares held by them as of the day prior to the date of the Initial Notification.

9.4.3 If the Company or any shareholder of the Company defaults to give notice of their intention to pre-empt within the period indicated under article 9.4.2. of the present articles of association, they shall be deemed to have definitely waived their right with respect to the Transfer at issue.

9.4.4 In the event of a pre-emption as hereabove defined, the Transfer resulting from the pre-emption shall be carried out upon the terms and conditions set forth in the Initial Notification, within a period of thirty (30) calendar days from the date of the dispatch of the Pre-Emption Notice.

9.4.5 In the event the Transfer resulting from the pre-emption has not been carried out within the set period due to the default of the Company or of the shareholders who exercised their Rights of Pre-Emption, the Transfer of the Securities shall be freely exercised for the benefit of the transferee mentioned in the Initial Notification at the price and under the terms and conditions set forth therein.

In the event the pre-emption has not been exercised, the initially intended Transfer shall be carried out for the benefit of the contemplated transferee and at the price and under the terms and conditions set forth in the Initial Notification, within a period of thirty (30) calendar days from the date of the expiration of the period set forth under article 9.4.2 of the present articles of association, safe for the exercise of the Tag-Along Right as set out hereunder, if applicable.

Once this period of time has expired, the contemplated Transfer shall again be subject to the Right of Pre-Emption.

9.5 Tag-Along Right

9.5.1 Without prejudice to article 9.4, if one or more shareholders contemplate(s), alone or jointly, one or several Transfers of Securities whereby one or more shareholders, acting alone or jointly together or jointly with one or more shareholders, may hold together, following the Transfer(s), directly or indirectly, more than fifty per cent (50%) of the capital and/or the voting rights of the Company, the transferor(s) prior undertake(s) to acquire all the Securities held by the other shareholders who so require - or to have them acquired by the Company or by the contemplated transferee,

(the "Tag-Along Right"). The Transfer(s) of Securities resulting from the exercise of the Tag-Along Right shall be carried out at the price and under the terms and conditions set forth in the Initial Notification, within a period of thirty (30) calendar days from the date of expiration of the time period set under article 9.5.2.

9.5.2 The shareholder who wants to exercise his Tag-Along Right is required to give notice there of to the transferor (s) and to the Company, within a maximum period of thirty (30) calendar days from the date of the Initial Notification, as defined under article 9.3 of the present articles of associations. If a shareholder defaults to give notice of his intention, within the abovementioned period, he shall be deemed to have definitely waived his right with respect to the Transfer at issue, without prejudice to the Company's right to exercise its Right of Pre-Emption in accordance with article 9.4 of the present articles of association.

9.5.3 In the event the Tag-Along Right has not been exercised, the Transfer initially contemplated by the transferor shall be carried out at the price and under the terms and conditions set forth in the Initial Notification, within a period of thirty (30) calendar days from the expiration of the thirty (30) -day period set under article 9.5.3 hereabove, save for the exercise of the Right of Pre-Emption, if applicable. If the transferor defaults to carry out the contemplated Transfer within this time period, the Securities concerned by the contemplated operation shall be again subject to the procedure set under the present article 9.5.

9.5.4 In the event of a Transfer whereby operations such as the Right of Pre-Emption and the Tag-Along Right may be simultaneously exercised, each shareholder shall be free to exercise his Tag-Along Right. In the event the Company pre-empts the Securities proposed to the Transfer, whereas a shareholder has exercised his Tag-Along Right, the Company which pre-empts shall acquire the Securities transferred by the shareholder through the exercise of his Tag-Along Right.

9.6 Drag-Along Right

If one or more transferors have accepted a firm offer from a third party (the "Acquirer") consisting in the Transfer of Securities whereby the Acquirer would hold directly or indirectly more than sixty-six point seventy-seven per cent (66.67%) of the capital of the Company (the "Control"), the other shareholders shall be required to transfer to the Acquirer all the Securities they hold at the price and under the terms and conditions set forth in the Initial Notification and proposed by the Acquirer to the assigning shareholders. To that extent, the transferors shall give notice there of to the other shareholders no later than sixty (60) calendar days prior to the contemplated date of the Transfer of all the Securities, by a notice which shall contain the same information, mutatis mutandis, as those required in the Initial Notification provided under article 9.3 of the present articles of association. The present provision shall be deemed an irrevocable promise to sell consented by the other shareholders.

9.7 Death or incapacity of a shareholder

9.7.1 The incapacity of a shareholder to carry out his obligations as shareholder of the Company is stated by the board of directors of the Company at a majority of at least two-thirds of the votes of the directors present or represented (the "Declaration of Incapacity").

9.7.2 In case of death of a shareholder or of Declaration of Incapacity, the Company and the other shareholders have a call on all the Securities of the deceased or stated incapable shareholder (the "Call"). Within seven (7) working days following the knowledge by the Company of the death or of the Declaration of Incapacity, the board of directors shall give notice of the death or of the Declaration of Incapacity to the other shareholders. This notice shall contain the identity of the deceased or stated incapable shareholder and the number of the shares he holds/held (the "Death/Incapacity Notice").

9.7.3 If the Company and/or the shareholders wish to exercise their Call, they can only choose to buy all of the Securities concerned by the Call and shall give notice thereof (the "Call Notice") to the heirs of the deceased shareholder or to the stated incapable shareholder, within a period of thirty (30) calendar days from the Death/Incapacity Notice. In case several shareholders or several shareholders and the Company exercise the Call, the Call of each of these shareholders (and of the Company, if applicable) shall be exercised on the Securities concerned by the Call in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital as of the day prior to the Death/Incapacity Notice.

9.7.4 In case the Calls are exercised as here above described, the sale shall be executed within the period of thirty (30) calendar days from the dispatching of the Call Notice at a price which will be the higher amount of (i) the pro rata value of the relevant shares covered by the Call calculated on the basis of the value of the Company of six (6) times the average EBIDTA over the three full years prior to the exercise of the Call, and (ii) the amount of the share capital and the share premium invested in relation with the Securities covered by the Call, plus six (6) per cent per annum.

9.7.5 In the event of a default of the Company or of the shareholders to notify their intention to pre-empt within the time period mentioned under article 9.7.3 of the present articles of associations or in case the sale would not be executed following to the exercise of the Call within thirty (30) calendar days from the sending of the Call Notice as set forth under article 9.7.4 of the present articles of association, the beneficiaries of the Call shall be deemed to have definitely waived this rights regarding the Securities at issue.

9.8 Good Leaver /Bad Leaver

9.8.1 For the purpose of this article 9.8:

- "Leave" means the event when a Managing Shareholder shall be no longer employed by the Company or by any of its subsidiaries for any reason (or has received notice that such employment will be terminated or given notice of termination).

- "Leaver" means the Managing Shareholder concerned by the Leave.

- "Good Reason" means:

(a) the Managing Shareholder being made redundant by the Company or by any of its subsidiaries for economic reason (licenciement économique);

(b) the service or employment contract of the Managing Shareholder (or other arrangement pursuant to which his/her services are provided to the Company or to any of its subsidiaries) being terminated by the Company or by any of its subsidiaries other than in circumstances in which the Company or any of its subsidiaries is entitled summarily to terminate such contract without payment of damages or payment in lieu of notice;

(c) retirement at normal retirement age; or

(d) any reason the board of directors of the Company determines at a majority of at least two-thirds of the votes of the directors present or represented, to be a Good Reason, which would otherwise be a Bad Reason.

- "Bad Reason" means any reason which is not a Good Reason.

9.8.2 In the event of a Leave, the Company and the other shareholders have a call on all the Securities of the Leaver (the "Leave Call"). Within seven (7) working days following the knowledge by the Company of the Leave, the board of directors shall give notice of the Leave to the other shareholders. This notice shall contain the identity of the Leaver and the number of the shares he holds (the "Leave Notice").

9.8.3 If the Company and/or the shareholders wish to exercise their Leave Call, they can only choose to buy all of the Securities concerned by the Leave Call and shall give notice thereof (the "Leave Call Notice") to the Leaver within a period of thirty (30) calendar days from the Leave Notice. In case several shareholders or several shareholders and the Company exercise the Leave Call, the Leave Call of each of these shareholders (and of the Company, if applicable) shall be exercised on the Securities concerned by the Leave Call in proportion to the number of shares held by them in the Company's share capital as of the day prior to the Leave Notice.

9.8.4 In case the Leave Calls are exercised as here above described, the sale shall be executed within the period of thirty (30) calendar days from the dispatching of the Leave Call Notice, at a price which will be:

- in case the Leave occurs for a Good Reason prior to or on 31 December 2015: the amount of the share capital and the share premium invested in relation with the Securities covered by the Leave Call, plus six (6) per cent per annum;

- in case the Leave occurs for a Good Reason as from 1st January 2016: the higher amount of (i) the pro rata value of the relevant shares covered by the Leave Call calculated on the basis of the value of the Company of six (6) times the average EBIDTA over the three full years prior to the exercise of the Leave Call, and (ii) the amount of the share capital and the share premium invested in relation with the Securities covered by the Leave Call, plus six (6) per cent per annum;

- in case the Leave occurs for a Bad Reason prior to or on 31 December 2015: the amount of the share capital invested in relation with the Securities covered by the Leave Call, plus four (4) per cent per annum;

- in case the Leave occurs for a Bad Reason as from 1st January 2016: the higher amount of (i) the pro rata value of the relevant shares covered by the Leave Call calculated on the basis of the value of the Company of two (2) times the average EBIDTA over the three full years prior to the exercise of the Leave Call, and (ii) the amount of the share capital invested in relation with the Securities covered by the Leave Call, plus four (4) per cent per annum.

9.8.5 In the event of a default of the Company or of the shareholders to notify their intention to pre-empt within the time period mentioned under article 9.8.3 of the present articles of associations or in case the sale would not be executed following to the exercise of the Leave Call within thirty (30) calendar days from the sending of the Leave Call Notice as set forth under article 9.8.4 of the present articles of association, the beneficiaries of the Leave Call shall be deemed to have definitely waived this rights regarding the Securities at issue.

C. General Meetings of shareholders

Art. 10 Powers of the general meeting of shareholders.

10.1 The shareholders exercise their collective rights in the general meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

10.2 If the Company has only one shareholder, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the "sole shareholder", depending on the context and as applicable and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 11. Convening of general meetings of shareholders.

11.1 The general meeting of shareholders of the Company may at any time be convened by the board of directors or, as the case may be, by the internal auditor(s).

11.2 It must be convened by the board of directors or the internal auditor(s) upon written request of one or several shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. In such case, the general meeting of shareholders shall be held within a period of one (1) month from the receipt of such request.

11.3 The convening notice for every general meeting of shareholders shall contain the date, time, place and agenda of the meeting and shall be made through announcements published twice, with a minimum interval of eight (8) days, and eight (8) days before the meeting, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight (8) days before the meeting to the registered shareholders, but no proof that this formality has been complied with needs to be given. Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only and shall be dispatched to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date scheduled for the meeting.

11.4 If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 12. Conduct of general meetings of shareholders.

12.1 The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be specified in the convening notice of such meeting, on the first Thursday of June at nine (9) o'clock. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices.

12.2 A board of the meeting shall be formed at any general meeting of shareholders, composed of a chairman, a secretary and a scrutineer, who need neither be shareholders, nor members of the board of directors. If all the shareholders present at the general meeting decide that they can control the regularity of the votes, the shareholders may unanimously decide to only appoint (i) a chairman and a secretary or (ii) a single person who will assume the role of the board and in such case there is no need to appoint a scrutineer. Any reference made herein to the "board of the meeting" shall in such case be construed as a reference to the "chairman and secretary" or, as the case may be to the "single person who assumes the role of the board", depending on the context and as applicable. The board of the meeting shall especially ensure that the meeting is held in accordance with applicable rules and, in particular, in compliance with the rules in relation to convening, majority requirements, vote tallying and representation of shareholders.

12.3 An attendance list must be kept at any general meeting of shareholders.

12.4 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders.

12.5 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

12.6 Each shareholder may vote at a general meeting through a signed voting form sent by post, electronic mail, facsimile or any other means of communication to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the shareholders, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour thereof, against, or abstain from voting by ticking the appropriate box.

12.7 Voting forms which, for a proposed resolution, do not show only (i) a vote in favour or (ii) a vote against the proposed resolution or (iii) an abstention are void with respect to such resolution. The Company shall only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

12.8 The board of directors may determine further conditions that must be fulfilled by the shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 13. Quorum and Vote.

13.1 Each share entitled to one vote in general meetings of shareholders.

13.2 Except as otherwise required by the Law or these articles of association, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum and shall be adopted at a simple majority of the votes validly cast regardless of the portion of capital represented. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 14. Amendments of the articles of association. Except as otherwise provided herein, these articles of association may be amended by a majority of at least two thirds of the votes validly cast at a general meeting at which a quorum of more than half of the Company's share capital is present or represented. If no quorum is reached in a meeting, a second meeting may be convened in accordance with the Law and these articles of association which may deliberate regardless of the quorum and at which resolutions are taken at a majority of at least two-thirds of the votes validly cast. Abstentions and nil votes shall not be taken into account.

Art. 15. Adjournment of general meeting of shareholders. Subject to the provisions of the Law, the board of directors may adjourn any general meeting of shareholders which is in progress for four (4) weeks. The board of directors shall do so at the request of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company. In the event of an adjournment, any resolution already adopted by the general meeting of shareholders shall be cancelled.

Art. 16. Minutes of general meetings of shareholders.

16.1 The board of any general meeting of shareholders shall draw up minutes of the meeting which shall be signed by the members of the board of the meeting as well as by any shareholder upon its request.

16.2 Any copy and excerpt of such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party, shall be certified as a true copy of the original by the notary having had custody of the original deed, in case the meeting has been recorded in a notarial deed, or shall be signed by the chairman of the board of directors or by any two of its members.

D. Management

Art. 17. Composition and Powers of the board of directors.

17.1 The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three (3) members. However, where the Company has been incorporated by a single shareholder or where it appears at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director until the next general meeting of shareholders following the increase of the number of shareholders. In such case, to the extent applicable and where the term "sole director" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of directors" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole director".

17.2 The board of directors is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfill the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 18. Daily management.

18.1 The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with such daily management may, in accordance with article 60 of the Law, be delegated to one or more directors, officers or other agents, acting individually or jointly. Their appointment, removal and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

18.2 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

18.3 Within the limits of applicable law, the board of directors may constitute any committee, the members of which may be selected either among the directors or outside thereof, and determine their functions and authority.

Art. 19. Appointment, Removal and Term of office of directors.

19.1 The directors shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

19.2 The term of office of a director may not exceed six (6) years and each director shall hold office until a successor is appointed. Directors may be re-appointed for successive terms.

19.3 Each director is appointed by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

19.4 Any director may be removed from office at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

19.5 If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a private individual as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints a successor at the same time. An individual may only be a permanent representative of one (1) director of the Company and may not be a director of the Company at the same time.

Art. 20. Vacancy in the office of a director.

20.1 In the event of a vacancy in the office of a director because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced director by the remaining directors until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment in compliance with the applicable legal provisions.

20.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole director, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 21. Convening meetings of the board of directors.

21.1 The board of directors shall meet upon call by the chairman, or by any director. Meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

21.2 Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each director

in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors which has been communicated to all directors.

21.3 No prior notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of directors.

Art. 22. Conduct of meetings of the board of directors.

22.1 The board of directors shall elect among its members a chairman. It may also choose a secretary who does not need to be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

22.2 The chairman shall chair all meetings of the board of directors, but in his absence, the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority of directors present at any such meeting.

22.3 Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A director may represent one or more, but not all of the other directors.

22.4 Meetings of the board of directors may also be held by conference call or video conference or by any other means of communication allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. The participation in a meeting by these means shall be equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

22.5 The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

22.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. The chairman shall not have a casting vote.

22.7 Save as otherwise provided by the Law, any director who has, directly or indirectly, an interest in a transaction submitted to the approval of the board of directors which conflicts with the Company's interest, must inform the board of directors of such conflict of interest and must have his declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant director may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Any such conflict of interest must be reported to the next general meeting of shareholders prior to such meeting taking any resolution on any other item.

22.8 Where the Company comprises a single director, transactions made between the Company and the director having an interest conflicting with that of the Company is only mentioned in the resolution of the sole director.

22.9 The conflict of interest rules shall not apply where the decision of the board of directors or the sole director relates to current operations entered into under normal conditions.

22.10. The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each director may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 23. Minutes of the meeting of the board of directors - Minutes of the decisions of the sole director.

23.1 The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore, or by any two (2) directors. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by any two (2) directors.

23.2 Decisions of the sole director shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole director. Copies or excerpts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the sole director.

Art. 24. Dealing with third parties.

24.1 The Company shall be bound towards third parties in all circumstances by (i) the signature of the sole director, or, if the Company has several directors, by the joint signature of any two (2) directors or by (ii) the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such power may have been delegated by the board of directors within the limits of such delegation.

24.2 Within the limits of the daily management, the Company shall be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom such power may have been delegated, acting individually or jointly in accordance within the limits of such delegation.

E. Audit and Supervision

Art. 25. Auditor(s).

25.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office, which may not exceed six (6) years.

25.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

25.3 The internal auditors have an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

25.4 If the general meeting of shareholders of the Company appoints one or more independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies' register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

25.5. An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with his approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 26. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 27. Annual accounts and Allocation of profits.

27.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of directors draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

27.2. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

27.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees with such allocation.

27.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

27.5 Upon recommendation of the board of directors, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

27.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 28. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

28.1 The board of directors may proceed to the payment of interim dividends subject to the provisions of the Law.

28.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 29. Liquidation.

29.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

29.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 30. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

There being no other business on the Agenda, the general meeting was closed.

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 3,500.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties has signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux-mille treize, le cinq de juin,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires «Eviola S.A.», une société anonyme, constituée et régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 17, Domaine op Hals, L-3376, Leudelange, Grand Duchy of Luxembourg constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 4 April 2013, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B176705 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.

L'assemblée générale a été déclarée ouverte sous la présidence de Madame Carolyn Prestat, maître en droit, domiciliée professionnellement à L-2082 Luxembourg, 14, rue Erasme, agissant également en tant que scrutatrice qui a désigné comme secrétaire Madame Cheryl Geschwind, domicilié professionnellement à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée générale étant ainsi constituée, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant:

Ordre du jour

1. Nomination de deux administrateurs de la Société.

2. Transfert du siège social de la Société depuis son emplacement actuel de Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg, à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et amendement du paragraphe 4.1 sous l'article 4 des statuts de la Société en conséquence.

3. Augmentation du capital autorisé de la Société de son montant actuel d'un million d'euros (EUR 1.000.000) à trois millions d'euros (EUR 3.000.000) et modification du paragraphe 6.1 sous l'article 6 des statuts de la Société en conséquence.

4. Modification du titre de l'article 8 des statuts de la Société et suppression des paragraphes 8.3 et 8.4 sous l'article 8.

5. Insertion d'un nouvel article 9 «Cession des Titres» aux statuts de la Société.

6. Suppression de l'article 14 «Changement de nationalité» des statuts de la Société.

7. Insertion d'un nouveau paragraphe 18.3 sous l'article 18 «Gestion journalière» des statuts de la Société.

8. Refonte totale des statuts de la Société afin de refléter ce qui précède.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur, par les personnes comparantes, resteront attachées à cet acte.

(iii) Que, conformément à l'article 10.4 des statuts de la Société, l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(iv) Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, demande au notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Dirk MARTIN, né le 15 mars 1967 à Rio de Janeiro (Brésil), résidant à Zum Roemersprudel 91, 54294 Trèves (Allemagne) et Monsieur Robert DENNEWALD né le 11 novembre 1953 à Luxembourg, résidant à L-2409 Luxembourg, 8, Rackenberg, administrateurs de la Société, avec effet au 6 juin 2013, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société convoquée en vue d'approuver les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013.

Au 6 juin 2013, le conseil d'administration de la Société sera ainsi composé de:

- M. Bogdan Serban, administrateur
- M. Dirk Martin, administrateur, et
- M. Robert Dennewald, administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société depuis son emplacement actuel à Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg, à la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée générale décide partant d'amender le paragraphe 4.1 sous l'article 4 des statuts de la Société, qui s'énonce désormais comme suit:

« **4.1.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.»

L'assemblée générale décide de fixer le siège social de la Société au 2, rue de Kalchesbruck, L-1852 Luxembourg.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir approuvé un rapport spécial préparé par l'administrateur unique de la Société conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, décide d'augmenter le capital autorisé de la Société de son montant actuel d'un million d'euros (EUR 1.000.000) à trois millions d'euros (EUR 3.000.000), de telle sorte que pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de la présente résolution, le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions, à attribuer des bons de souscription d'actions et à émettre tout autre type d'instrument convertible en actions dans les limites du capital autorisé au profit des personnes et aux conditions qu'il estimera opportunes lui permettant notamment de procéder à cette émission sans qu'un droit préférentiel de souscription aux actions nouvellement émises ne soit réservé aux actionnaires existants.

Le rapport spécial du conseil d'administration restera annexé aux présentes.

L'assemblée générale décide de modifier en conséquence le paragraphe 6.1 sous l'article 6 des statuts de la Société, qui s'énonce désormais comme suit:

« **6.1.** Le capital autorisé, incluant le capital social, est fixé à un montant de trois millions d'euros (EUR 3.000.000), représenté par trois millions (3.000.000) d'actions, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. Pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler ou d'augmenter le capital autorisé conformément à cet article, le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions, à attribuer des bons de souscription d'actions et à émettre tout autre type d'instrument convertible en actions dans les limites du capital autorisé au profit des personnes et aux conditions qu'il estimera opportunes lui permettant notamment de procéder à cette émission sans qu'un droit préférentiel de souscription aux actions nouvellement émises ne soit réservé aux actionnaires existants. Cette autorisation pourra être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour la modification des statuts, à chaque fois pour une période ne pouvant excéder une durée de cinq (5) ans.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de renommer l'article 8 des statuts de la Société, anciennement intitulé «Registre des actions - Transfert des actions», qui s'intitulera désormais «Registre des actions» et de supprimer les paragraphes 8.3 et 8.4 sous cet article 8, qui s'énonçaient ainsi:

« **8.3.** Les actions sont librement cessibles dans les conditions prévues par la Loi.

8.4. Tout transfert d'actions nominatives deviendra opposable à la Société et aux tiers soit (i) sur inscription d'une déclaration de cession dans le registre des actionnaires, signée et datée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants, ou (ii) sur notification de la cession à la Société ou sur acceptation de la cession par la Société.»

L'article 8 des statuts de la Société se lit dès lors désormais comme suit:

« **Art. 8. Registre des actions.**

8.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera mis à disposition de chaque actionnaire pour consultation. Ce registre devra contenir toutes les informations requises par la Loi. La propriété des actions est établie par inscription audit registre. Des certificats d'inscription seront émis sur demande et aux frais de l'actionnaire demandeur.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par action. Les copropriétaires indivis devront désigner un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'insérer un nouvel article 9 «Cession des Titres» aux statuts de la Société, qui s'énonce comme suit:

« **Art. 9. Cession des Titres.**

9.1 Sauf disposition d'un éventuel pacte d'actionnaires, les Cessions de Titres sont soumises aux stipulations suivantes:

Pour les besoins de cet article 9, un «Actionnaire Dirigeant» est un actionnaire qui est en même temps un directeur de la Société ou d'une quelconque de ses filiales. Pour éviter toute ambiguïté, un membre du conseil d'administration (administrateur) n'est pas un directeur.

Pour les besoins de cet article 9, «Titre(s)» signifie la nue-propriété, l'usufruit ou la pleine propriété:

(a) des actions de la Société présentes et à venir, qu'elles soient émises dans le chef des actionnaires existants ou acquises dans toute autre condition;

(b) les avances d'actionnaires au profit de la Société;

(c) des droits de souscription d'actions de la Société en cas d'augmentation de capital en numéraire, des droits d'attribution d'actions de la Société gratuites en cas d'augmentation de capital portant incorporation de réserve et/ou de prime; et

(d) de manière générale, de tous les droits, titres, bons autonomes de souscription, instruments financiers, obligations convertibles, valeurs mobilières composées ou autonomes pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital et/ou aux droits de vote de la Société.

Pour les besoins de cet article 9, «Cession» signifie toute mutation, directe ou indirecte, actuelle ou éventuelle, à titre gratuit ou onéreux, par quelque mode que ce soit (vente, apport, donation, échange, fusion, scission, mise en gage, etc.) de tout ou partie des Titres. Est assimilé à la Cession tout changement direct ou indirect de la propriété d'un actionnaire lui-même. Est assimilée à une Cession la renonciation au droit de souscription au profit de personnes dénommées, ainsi que la conclusion d'une convention avec un tiers non-actionnaire aux termes de laquelle les contractants s'engagent à agir de concert relativement aux droits de vote ou aux droits économiques (tel que, par exemple, convention de croupier). Ne constitue pas une Cession, la mise en gage des Titres au profit d'un établissement de crédit à condition que cette mise en gage ait été autorisée par le conseil d'administration de la Société. L'exécution d'un tel gage par l'appropriation des Titres gagés par l'établissement de crédit n'est pas non plus à qualifier de Cession. Les termes «cessionnaire» et «cédant» seront interprétés en conséquence.

Toute Cession prétendue de Titres qui n'aura pas été réalisée conformément aux présents statuts et à un éventuel pacte d'actionnaires qui pourra être conclu de temps en temps entre les actionnaires, sera considérée comme nulle et non avenue, et la Société devra refuser (i) de reconnaître telle Cession et (ii) de la faire refléter dans son registre des actionnaires.

9.2 Toute cession d'actions de la Société devra nécessairement être réalisée de manière conjointe avec la part proportionnelle des avances d'actionnaires de la partie cédante au même acquéreur et inversement toute cession d'avances d'actionnaires devra nécessairement être réalisée de manière conjointe avec la part proportionnelle d'actions de la Société détenues par la partie cédante au même acquéreur.

9.3 Notification d'un projet de Cession de Titres

9.3.1 Pour les besoins de l'exercice du Droit de Prémption, du Droit de Retrait et de l'Obligation de Cession (tels que définis aux articles 9.4, 9.5 et 9.6 des présents statuts), chaque actionnaire sera tenu de notifier à la Société tout projet de Cession de Titres qu'il envisage au profit d'un ou de plusieurs tiers ou actionnaires (la «Notification Initiale»). La Société notifiera la Notification Initiale dans les meilleurs délais aux actionnaires lorsque ladite notification fait naître des droits dans leur chef.

9.3.2 La Notification Initiale doit contenir s'il s'agit d'une personne physique, les nom, prénom et adresse du cessionnaire projeté ou s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination, forme juridique, siège social et l'identité de ses principaux actionnaires ou associés (et des bénéficiaires économiques ultimes), le nombre de Titres à céder (et le pourcentage de capital que le cédant conservera le cas échéant après la cession envisagée), le prix de Cession proposé (ou la valeur des Titres s'il ne s'agit pas d'un transfert contre une rémunération en numéraire) et les autres conditions de la Cession projetée.

9.3.3 La Notification Initiale vaudra offre de Cession (pour l'application du Droit de Prémption) et offre d'achat (pour l'application du Droit de Retrait), aux prix et conditions mentionnés dans la Notification Initiale, au profit de la Société et de tous les actionnaires concernés, lorsque ces droits trouvent à s'appliquer.

9.4 Droit de prémption

9.4.1 Sous réserve du cas visé à l'article 9.6, chaque actionnaire accorde à la Société et aux autres actionnaires en cas de Cession, un droit de prémption sur les Titres faisant l'objet de la Cession projetée, dans les conditions et selon les modalités prévues ci-après (le «Droit de Prémption»).

9.4.2 Si la Société et/ou les actionnaires désirent exercer leur Droit de Prémption, ils doivent préempter l'entièreté des Titres faisant l'objet de la Cession projetée et ils doivent le notifier (la «Notification de Prémption») à l'actionnaire cédant dans le délai maximum de trente (30) jours calendrier à compter de l'envoi de la Notification Initiale. Si plusieurs actionnaires ou plusieurs actionnaires et la Société exercent leur Droit de Prémption pour une Cession déterminée, le Droit de Prémption de chacun de ces actionnaires (et la Société, le cas échéant) s'exercera sur les Titres de la Cession en proportion de leur nombre d'actions détenus le jour qui précède la Notification Initiale.

9.4.3 Faute pour la Société ou les actionnaires de la Société de notifier leur intention de préempter dans le délai précité à l'article 9.4.2 des présents statuts, ils seront réputés avoir définitivement renoncé à exercer ce droit pour la Cession en cause.

9.4.4 En cas de prémption telle que prévue ci-avant, la Cession résultant de la prémption sera réalisée aux termes et conditions figurant dans la Notification Initiale, dans les trente (30) jours à compter de l'envoi de la Notification de Prémption.

9.4.5 En cas de non-réalisation de la Cession résultant de la prémption dans le délai prévu du fait de la carence de la Société ou des actionnaires ayant exercé leur Droit de Prémption, la Cession des Titres sera libre au profit du cessionnaire figurant dans la Notification Initiale aux prix et conditions y figurant.

En cas de non-préemption, la Cession prévue initialement devra intervenir, au profit du cessionnaire projeté et aux prix et conditions de la Notification Initiale, dans les trente (30) jours calendrier de l'expiration du délai visé à l'article 9.4.2 des présents statuts, sous réserve, le cas échéant, de l'exercice du Droit de Retrait visé ci-après. Passé ce délai, la Cession projetée devra à nouveau être soumise au Droit de Préemption.

9.5 Droit de retrait (tag-along)

9.5.1 Sans préjudice quant à l'article 9.4, si un ou plusieurs actionnaires envisage(nt), seul ou ensemble, une ou plusieurs Cessions de Titres, aux termes de laquelle un ou plusieurs tiers, agissant seul ou de concert entre eux ou avec un ou plusieurs actionnaires, viendraient à détenir ensemble, à l'issue de la ou des Cessions, directement ou indirectement, plus de cinquante pour cent (50%) du capital et/ou des droits de vote de la Société, alors le(les) cédant(s), s'engage(nt) préalablement, à acquérir -ou à faire acquérir par la Société ou par le cessionnaire projeté - la totalité des Titres détenus par les autres actionnaires qui en font la demande (le «Droit de Retrait»). La ou les Cessions de Titres résultant de l'exercice du Droit de Retrait seront réalisées aux prix et modalités décrits dans la Notification Initiale, dans les trente (30) jours calendrier de l'expiration du délai visé à l'article 9.5.2.

9.5.2 L'actionnaire qui souhaite exercer le Droit de Retrait est tenue de le notifier au(x) cédant(s), ainsi qu'à la Société, dans le délai maximum de trente (30) jours calendrier à compter de la date de la Notification Initiale, telle que prévue par l'article 9.3 des présents statuts. Faute pour un actionnaire de notifier son intention dans le délai précité, il sera réputé avoir définitivement renoncé à exercer ce droit pour la Cession en cause, sans préjudice du droit pour la Société d'exercer son Droit de Préemption conformément aux dispositions de l'article 9.4 des présents statuts.

9.5.3 En l'absence d'exercice du Droit de Retrait, la cession projetée initialement par le cédant sera réalisée aux prix et modalités décrits dans la Notification Initiale, dans les trente (30) jours calendrier de l'expiration du délai de trente (30) jours calendrier prévu à l'article 9.5.3 ci-dessus, sous réserve de l'exercice du Droit de Préemption, le cas échéant. Faute pour le cédant de réaliser la cession projetée dans ce délai, les Titres concernés par l'opération projetée seront à nouveau soumis à la procédure prévue par le présent article 9.5.

9.5.4 Dans le cas d'une Cession où à la fois une opération telle que le Droit de Préemption et le Droit de Retrait pourraient s'exercer, chaque actionnaire sera libre d'exercer le Droit de Retrait. Dans une telle hypothèse où la Société préempte les Titres proposés à la Cession, alors qu'un actionnaire a exercé son Droit de Retrait, la Société qui préempte devra acquérir les Titres cédés par l'actionnaire en exercice de son Droit de Retrait.

9.6 Obligation de Cession (drag-along)

Dans le cas où un ou plusieurs cédants auraient accepté une offre ferme faite par un tiers Acquéreur») consistant en la Cession de Titres par laquelle l'Acquéreur viendrait à détenir directement ou indirectement, plus de plus de soixante-six virgule soixante-sept pour cent (66,67 %) du capital de la Société (le «Contrôle»), les autres actionnaires seront tenus de céder à l'Acquéreur la totalité des Titres qu'ils détiennent aux prix et modalités décrits dans la Notification Initiale et offerts par l'Acquéreur aux actionnaires cédants. A cet effet, les cédants devront en notifier les autres actionnaires au plus tard soixante (60) jours calendrier avant la date prévue pour la Cession de tous les Titres, cette notification devant contenir les mêmes informations, mutatis mutandis, que celles prévues pour la Notification Initiale à l'article 9.3 des présents statuts. La présente disposition s'analyse comme une promesse irrévocable de vente consentie par les autres actionnaires.

9.7 Mort ou d'incapacité d'un actionnaire

9.7.1 L'incapacité d'un actionnaire d'exécuter ses obligations en tant qu'actionnaire de la Société est constatée par le conseil d'administration de la Société pris à une majorité de deux tiers des voix des administrateurs présents ou représentés (la «Constatation d'Incapacité»).

9.7.2 En cas de décès d'un actionnaire ou de Constatation d'Incapacité, la Société et les autres actionnaires ont une option d'achat sur l'intégralité des Titres de l'actionnaire décédé ou constaté incapable Option d'Achat»). Dans les sept (7) jours ouvrables suivant la prise de connaissance par la Société du décès ou de la Constatation d'Incapacité, le conseil d'administration notifie le décès ou la Constatation d'Incapacité aux autres actionnaires. Cette notification doit contenir l'identité de l'actionnaire décédé ou constaté incapable et le nombre de Titres détenus (la «Notification de Décès/d'Incapacité»).

9.7.3 Si la Société et/ou les actionnaires désirent exercer leur Option d'Achat, ils ne peuvent opter que d'acheter l'entière des Titres faisant l'objet de l'Option d'Achat et ils doivent le notifier (la «Notification d'Option») aux héritiers de l'actionnaire décédé ou à l'actionnaire déclaré incapable dans le délai maximum de trente (30) jours calendrier à compter de la Notification de Décès/d'Incapacité. Si plusieurs actionnaires ou plusieurs actionnaires et la Société exercent leur Option d'Achat, l'Option d'Achat de chacun de ces actionnaires (et de la Société, le cas échéant) s'exercera sur les Titres faisant l'objet de l'Option d'Achat en proportion de leur nombre d'actions détenus le jour qui précède la Notification de Décès/d'Incapacité.

9.7.4 En cas d'exercice des Options d'Achat telles que prévues ci-avant, la vente devra être réalisée dans les trente (30) jours calendrier à compter de l'envoi de la Notification d'Option, à un prix qui sera le montant le plus élevé entre (i) la valeur de six (6) fois la moyenne de l'EBITDA des trois dernières années entières précédant l'exercice de l'Option d'Achat au prorata de la valeur des actions concernées par l'Option d'Achat calculée sur base de la valeur de la Société et (ii) le montant du capital et prime d'émission investis relatifs aux actions concernées par l'Option d'Achat, majoré aux taux de six (6) pourcent par an.

9.7.5 Faute pour la Société ou les actionnaires de notifier leur intention de préempter dans le délai précité à l'article 9.7.3. des présents statuts ou en cas de non réalisation de la vente suivant l'exercice de l'Option d'Achat dans les trente (30) jours calendrier à compter de l'envoi de la Notification d'Option prévue à l'article 9.7.4 des présents statuts, les bénéficiaires de l'Option d'Achat seront réputés avoir définitivement renoncé à exercer ce droit pour les Titres en cause.

9.8 Bon Partant /Mauvais Partant

9.8.1 Pour les besoins de cet article 9.8:

- «Départ» signifie l'événement suite auquel un Actionnaire Dirigeant ne sera plus employé par la Société ou par une quelconque de ses filiales pour quelconque raison (ou a reçu une notification lui indiquant que son emploi prenait fin ou a été informé de la cessation d'emploi).

- «Partant» désigne l'Actionnaire Dirigeant concerné par le Départ.

- «Bonne Raison» désigne:

(a) le licenciement économique de l'Actionnaire Dirigeant par la Société ou par une quelconque de ses filiales;

(b) la cessation du contrat de service ou d'emploi de l'Actionnaire Dirigeant (ou de tout arrangement par lequel ses services sont fournis à la Société ou à une quelconque de ses filiales) par la Société ou par une quelconque de ses filiales dans d'autres circonstances que celles dans lesquelles la Société ou une quelconque de ses filiales est contrainte de mettre fin sommairement à un tel contrat sans paiement à titre de dédommagement ou de paiement à titre de préavis;

(c) la retraite à un âge normal de retraite; ou

(d) toute raison que le conseil d'administration de la Société détermine à la majorité des deux-tiers des votes des administrateurs présents ou représentés, comme étant une Bonne Raison, qui serait dans le cas contraire une Mauvaise Raison.

- «Mauvaise Raison» désigne toute raison qui n'est pas une Bonne Raison.

9.8.2 En cas de Départ, la Société et les autres actionnaires ont une option d'achat sur l'intégralité des Titres du Partant (Option d'Achat de Départ). Dans les sept (7) jours ouvrables suivant la prise de connaissance par la Société du Départ, le conseil d'administration notifie le Départ aux autres actionnaires. Cette notification doit contenir l'identité du Partant et le nombre de Titres qu'il détient (la «Notification de Départ»).

9.8.3 Si la Société et/ou les actionnaires désirent exercer leur Option d'Achat de Départ, ils ne peuvent opter que d'acheter l'entière des Titres faisant l'objet de l'Option d'Achat de Départ et ils doivent le notifier (la «Notification d'Option de Départ») au Partant dans le délai maximum de trente (30) jours calendrier à compter de la Notification de Départ. Si plusieurs actionnaires ou plusieurs actionnaires et la Société exercent leur Option d'Achat de Départ, l'Option d'Achat de Départ de chacun de ces actionnaires (et de la Société, le cas échéant) s'exercera sur les Titres faisant l'objet de l'Option d'Achat de Départ en proportion de leur nombre d'actions détenus le jour qui précède la Notification de Départ.

9.8.4 En cas d'exercice des Options d'Achat de Départ telles que prévues ci-avant, la vente devra être réalisée dans les trente (30) jours calendrier à compter de l'envoi de la Notification d'Option de Départ, à un prix calculé sur base d'une valeur de la Société, qui sera:

- dans le cas où le Départ intervient pour une Bonne Raison avant ou à la date du 31 décembre 2015: le montant du capital et de la prime d'émission investis relatifs aux actions concernées par l'Option d'Achat de Départ, majoré au taux de six (6) pourcent par an;

- dans le cas où le Départ intervient pour une Bonne Raison à partir du 1^{er} janvier 2016: le montant le plus élevé entre (i) la valeur de six (6) fois la moyenne de l'EBITDA des trois dernières années entières précédant l'exercice de l'Option d'Achat de Départ au prorata de la valeur des actions concernées par l'Option d'Achat de Départ calculée sur base de la valeur de la Société et (ii) le montant du capital et prime d'émission investis relatifs aux actions concernées par l'Option d'Achat de Départ, majoré au taux de six (6) pourcent par an;

- dans le cas où le Départ intervient pour une Mauvaise Raison avant ou à la date du 31 décembre 2015: le montant du capital investi relatif aux actions concernées par l'Option d'Achat de Départ, majoré au taux de quatre (4) pourcent par an;

- dans le cas où le Départ intervient pour une Mauvaise Raison à partir du 1^{er} janvier 2016: le montant le plus élevé entre (i) la valeur de deux (2) fois la moyenne de l'EBITDA des trois dernières années entières précédant l'exercice de l'Option d'Achat de Départ au prorata de la valeur des actions concernées par l'Option d'Achat de Départ calculée sur base de la valeur de la Société et (ii) le montant du capital investi relatif aux actions concernées par l'Option d'Achat de Départ, majoré au taux de quatre (4) pourcent par an;

9.8.5 Faute pour la Société ou les actionnaires de notifier leur intention de préempter dans le délai précité à l'article 9.8.3 des présents statuts ou en cas de non réalisation de la vente suivant l'exercice de l'Option d'Achat de Départ dans les trente (30) jours calendrier à compter de l'envoi de la Notification d'Option de Départ prévue à l'article 9.8.4 des présents statuts, les bénéficiaires de l'Option d'Achat de Départ seront réputés avoir définitivement renoncé à exercer ce droit pour les Titres en cause.»

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer l'article 14 «Changement de nationalité» des statuts de la Société.

Septième résolution

L'assemblée générale décide d'insérer le paragraphe 18.3 sous l'article 18 «Gestion journalière» des statuts, qui s'énonce comme suit:

« **18.3.** Dans les limites de la loi applicable, le conseil d'administration peut constituer tout comité dont les membres peuvent être choisis parmi les administrateurs ou non, et déterminer leur fonctions et pouvoirs.»

Huitième résolution

L'assemblée générale décide de refondre totalement les statuts de la Société afin de refléter les résolutions précédentes.

Les statuts de la Société s'énoncent dès lors désormais comme suit:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom – Forme. Il existe une société anonyme sous la dénomination «Eviola S.A.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 La Société peut lever des fonds, notamment en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 L'objet de la Société est également (i) l'acquisition par achat, enregistrement ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou autre de droits de propriété intellectuelle et industrielle, (ii) l'octroi de licence sur de tels droits de propriété intellectuelle et industrielle, et (iii) la détention et la gestion de droits de propriété intellectuelle et industrielle.

2.5 La Société pourra exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle pourra être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social pourra être transféré au sein de la même commune par décision du conseil d'administration. Il pourra être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil d'administration.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente-et-un mille (31.000) actions, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, prise aux conditions requises pour la modification des présents statuts ou dans les conditions prévues par l'article 6.

5.3 Toutes nouvelles actions à libérer en numéraire doivent être offertes par préférence à (aux) (l')actionnaire(s) existant(s). En cas de pluralité d'actionnaires, ces actions sont offertes aux actionnaires en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans le capital social de la Société. Le conseil d'administration doit déterminer la période au cours de laquelle ce droit préférentiel de souscription pourra être exercé, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à compter de l'envoi à chaque actionnaire d'une lettre recommandée annonçant l'ouverture de la période de souscription. L'assemblée générale des actionnaires peut restreindre ou supprimer le droit préférentiel de souscription de (des) (l) actionnaire(s) existant(s) conformément aux dispositions applicables en matière de modification des statuts. Le conseil d'administration peut restreindre ou supprimer le droit préférentiel de souscription de (des) (l) actionnaire(s) existant(s) conformément aux disposition de l'article 6 des présentes.

5.4 La Société peut racheter ses propres actions dans les conditions prévues par la Loi.

Art. 6. Capital autorisé.

6.1 Le capital autorisé, incluant le capital social, est fixé à un montant de trois millions d'euros (EUR 3.000.000), représenté par trois millions (3.000.000) d'actions, avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune. Pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler ou d'augmenter le capital autorisé conformément à cet article, le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions, à attribuer des bons de souscription d'actions et à émettre tout autre type d'instrument convertible en actions dans les limites du capital autorisé au profit des personnes et aux conditions qu'il estimera opportunes lui permettant notamment de procéder à cette émission sans qu'un droit préférentiel de souscription aux actions nouvellement émises ne soit réservé aux actionnaires existants. Cette autorisation pourra être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour la modification des statuts, à chaque fois pour une période ne pouvant excéder une durée de cinq (5) ans.

6.2 Le capital autorisé de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 7. Actions.

7.1 Le capital social de la Société est divisé en actions, ayant chacune la même valeur nominale.

7.2 Les actions de la Société sont nominatives.

7.3 La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

7.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant un actionnaire n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 8. Registre des actions.

8.1 Un registre des actions sera tenu au siège social de la Société, où il sera mis à disposition de chaque actionnaire pour consultation. Ce registre devra contenir toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription seront émis sur demande et aux frais de l'actionnaire demandeur.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par action. Les copropriétaires indivis devront désigner un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

Art. 9. Cession des Titres.

9.1 Sauf disposition d'un éventuel pacte d'actionnaires, les Cessions de Titres sont soumises aux stipulations suivantes:

Pour les besoins de cet article 9, un «Actionnaire Dirigeant» est un actionnaire qui est en même temps un directeur de la Société ou d'une quelconque de ses filiales. Pour éviter toute ambiguïté, un membre du conseil d'administration (administrateur) n'est pas un directeur.

Pour les besoins de cet article 9, «Titre(s)» signifie la nue-propriété, l'usufruit ou la pleine propriété:

(a) des actions de la Société présentes et à venir, qu'elles soient émises dans le chef des actionnaires existants ou acquises dans toute autre condition;

(b) les avances d'actionnaires au profit de la Société;

(c) des droits de souscription d'actions de la Société en cas d'augmentation de capital en numéraire, des droits d'attribution d'actions de la Société gratuites en cas d'augmentation de capital portant incorporation de réserve et/ou de prime; et

(d) de manière générale, de tous les droits, titres, bons autonomes de souscription, instruments financiers, obligations convertibles, valeurs mobilières composées ou autonomes pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital et/ou aux droits de vote de la Société.

Pour les besoins de cet article 9, «Cession» signifie toute mutation, directe ou indirecte, actuelle ou éventuelle, à titre gratuit ou onéreux, par quelque mode que ce soit (vente, apport, donation, échange, fusion, scission, mise en gage, etc.) de tout ou partie des Titres. Est assimilé à la Cession tout changement direct ou indirect de la propriété d'un actionnaire lui-même. Est assimilée à une Cession la renonciation au droit de souscription au profit de personnes dénommées, ainsi que la conclusion d'une convention avec un tiers non-actionnaire aux termes de laquelle les contractants s'engagent à agir de concert relativement aux droits de vote ou aux droits économiques (tel que, par exemple, convention de croupier).

Ne constitue pas une Cession, la mise en gage des Titres au profit d'un établissement de crédit à condition que cette mise en gage ait été autorisée par le conseil d'administration de la Société. L'exécution d'un tel gage par l'appropriation des Titres gagés par l'établissement de crédit n'est pas non plus à qualifier de Cession. Les termes «cessionnaire» et «cédant» seront interprétés en conséquence.

Toute Cession prétendue de Titres qui n'aura pas été réalisée conformément aux présents statuts et à un éventuel pacte d'actionnaires qui pourra être conclu de temps en temps entre les actionnaires, sera considérée comme nulle et non avenue, et la Société devra refuser (i) de reconnaître telle Cession et (ii) de la faire refléter dans son registre des actionnaires.

9.2 Toute cession d'actions de la Société devra nécessairement être réalisée de manière conjointe avec la part proportionnelle des avances d'actionnaires de la partie cédante au même acquéreur et inversement toute cession d'avances d'actionnaires devra nécessairement être réalisée de manière conjointe avec la part proportionnelle d'actions de la Société détenues par la partie cédante au même acquéreur.

9.3 Notification d'un projet de Cession de Titres

9.3.1 Pour les besoins de l'exercice du Droit de Prémption, du Droit de Retrait et de l'Obligation de Cession (tels que définis aux articles 9.4, 9.5 et 9.6 des présents statuts), chaque actionnaire sera tenu de notifier à la Société tout projet de Cession de Titres qu'il envisage au profit d'un ou de plusieurs tiers ou actionnaires (la «Notification Initiale»). La Société notifiera la Notification Initiale dans les meilleurs délais aux actionnaires lorsque ladite notification fait naître des droits dans leur chef.

9.3.2 La Notification Initiale doit contenir s'il s'agit d'une personne physique, les nom, prénom et adresse du cessionnaire projeté ou s'il s'agit d'une personne morale, sa dénomination, forme juridique, siège social et l'identité de ses principaux actionnaires ou associés (et des bénéficiaires économiques ultimes), le nombre de Titres à céder (et le pourcentage de capital que le cédant conservera le cas échéant après la cession envisagée), le prix de Cession proposé (ou la valeur des Titres s'il ne s'agit pas d'un transfert contre une rémunération en numéraire) et les autres conditions de la Cession projetée.

9.3.3 La Notification Initiale vaudra offre de Cession (pour l'application du Droit de Prémption) et offre d'achat (pour l'application du Droit de Retrait), aux prix et conditions mentionnés dans la Notification Initiale, au profit de la Société et de tous les actionnaires concernés, lorsque ces droits trouvent à s'appliquer.

9.4 Droit de prémption

9.4.1 Sous réserve du cas visé à l'article 9.6, chaque actionnaire accorde à la Société et aux autres actionnaires en cas de Cession, un droit de prémption sur les Titres faisant l'objet de la Cession projetée, dans les conditions et selon les modalités prévues ci-après (le «Droit de Prémption»).

9.4.2 Si la Société et/ou les actionnaires désirent exercer leur Droit de Prémption, ils doivent préempter l'entière des Titres faisant l'objet de la Cession projetée et ils doivent le notifier (la «Notification de Prémption») à l'actionnaire cédant dans le délai maximum de trente (30) jours calendrier à compter de l'envoi de la Notification Initiale. Si plusieurs actionnaires ou plusieurs actionnaires et la Société exercent leur Droit de Prémption pour une Cession déterminée, le Droit de Prémption de chacun de ces actionnaires (et la Société, le cas échéant) s'exercera sur les Titres de la Cession en proportion de leur nombre d'actions détenus le jour qui précède la Notification Initiale.

9.4.3 Faute pour la Société ou les actionnaires de la Société de notifier leur intention de préempter dans le délai précité à l'article 9.4.2 des présents statuts, ils seront réputés avoir définitivement renoncé à exercer ce droit pour la Cession en cause.

9.4.4 En cas de prémption telle que prévue ci-avant, la Cession résultant de la prémption sera réalisée aux termes et conditions figurant dans la Notification Initiale, dans les trente (30) jours à compter de l'envoi de la Notification de Prémption.

9.4.5 En cas de non-réalisation de la Cession résultant de la prémption dans le délai prévu du fait de la carence de la Société ou des actionnaires ayant exercé leur Droit de Prémption, la Cession des Titres sera libre au profit du cessionnaire figurant dans la Notification Initiale aux prix et conditions y figurant.

En cas de non-prémption, la Cession prévue initialement devra intervenir, au profit du cessionnaire projeté et aux prix et conditions de la Notification Initiale, dans les trente (30) jours calendrier de l'expiration du délai visé à l'article 9.4.2 des présents statuts, sous réserve, le cas échéant, de l'exercice du Droit de Retrait visé ci-après. Passé ce délai, la Cession projetée devra à nouveau être soumise au Droit de Prémption.

9.5 Droit de retrait (tag-along)

9.5.1 Sans préjudice quant à l'article 9.4, si un ou plusieurs actionnaires envisage(nt), seul ou ensemble, une ou plusieurs Cessions de Titres, aux termes de laquelle un ou plusieurs tiers, agissant seul ou de concert entre eux ou avec un ou plusieurs actionnaires, viendraient à détenir ensemble, à l'issue de la ou des Cessions, directement ou indirectement, plus de cinquante pour cent (50%) du capital et/ou des droits de vote de la Société, alors le(les) cédant(s), s'engage(nt) préalablement, à acquérir -ou à faire acquérir par la Société ou par le cessionnaire projeté - la totalité des Titres détenus par les autres actionnaires qui en font la demande (le «Droit de Retrait»). La ou les Cessions de Titres résultant de l'exercice du Droit de Retrait seront réalisées aux prix et modalités décrits dans la Notification Initiale, dans les trente (30) jours calendrier de l'expiration du délai visé à l'article 9.5.2.

9.5.2 L'actionnaire qui souhaite exercer le Droit de Retrait est tenue de le notifier au(x) cédant(s), ainsi qu'à la Société, dans le délai maximum de trente (30) jours calendrier à compter de la date de la Notification Initiale, telle que prévue par l'article 9.3 des présents statuts. Faute pour un actionnaire de notifier son intention dans le délai précité, il sera réputé avoir définitivement renoncé à exercer ce droit pour la Cession en cause, sans préjudice du droit pour la Société d'exercer son Droit de Prémption conformément aux dispositions de l'article 9.4 des présents statuts.

9.5.3 En l'absence d'exercice du Droit de Retrait, la cession projetée initialement par le cédant sera réalisée aux prix et modalités décrits dans la Notification Initiale, dans les trente (30) jours calendrier de l'expiration du délai de trente (30) jours calendrier prévu à l'article 9.5.3 ci-dessus, sous réserve de l'exercice du Droit de Prémption, le cas échéant. Faute pour le cédant de réaliser la cession projetée dans ce délai, les Titres concernés par l'opération projetée seront à nouveau soumis à la procédure prévue par le présent article 9.5.

9.5.4 Dans le cas d'une Cession où à la fois une opération telle que le Droit de Prémption et le Droit de Retrait pourraient s'exercer, chaque actionnaire sera libre d'exercer le Droit de Retrait. Dans une telle hypothèse où la Société préempte les Titres proposés à la Cession, alors qu'un actionnaire a exercé son Droit de Retrait, la Société qui préempte devra acquérir les Titres cédés par l'actionnaire en exercice de son Droit de Retrait.

9.6 Obligation de Cession (drag-along)

Dans le cas où un ou plusieurs cédants auraient accepté une offre ferme faite par un tiers (l'«Acquéreur») consistant en la Cession de Titres par laquelle l'Acquéreur viendrait à détenir directement ou indirectement, plus de plus de soixante-six virgule soixante-sept pour cent (66,67 %) du capital de la Société (le «Contrôle»), les autres actionnaires seront tenus de céder à l'Acquéreur la totalité des Titres qu'ils détiennent aux prix et modalités décrits dans la Notification Initiale et offerts par l'Acquéreur aux actionnaires cédants. A cet effet, les cédants devront en notifier les autres actionnaires au plus tard soixante (60) jours calendrier avant la date prévue pour la Cession de tous les Titres, cette notification devant contenir les mêmes informations, mutatis mutandis, que celles prévues pour la Notification Initiale à l'article 9.3 des présents statuts. La présente disposition s'analyse comme une promesse irrévocable de vente consentie par les autres actionnaires.

9.7 Mort ou d'incapacité d'un actionnaire

9.7.1 L'incapacité d'un actionnaire d'exécuter ses obligations en tant qu'actionnaire de la Société est constatée par le conseil d'administration de la Société pris à une majorité de deux tiers des voix des administrateurs présents ou représentés (la «Constatation d'Incapacité»).

9.7.2 En cas de décès d'un actionnaire ou de Constatation d'Incapacité, la Société et les autres actionnaires ont une option d'achat sur l'intégralité des Titres de l'actionnaire décédé ou constaté incapable (Option d'Achat»). Dans les sept (7) jours ouvrables suivant la prise de connaissance par la Société du décès ou de la Constatation d'Incapacité, le conseil d'administration notifie le décès ou la Constatation d'Incapacité aux autres actionnaires. Cette notification doit contenir l'identité de l'actionnaire décédé ou constaté incapable et le nombre de Titres détenus (la «Notification de Décès/d'Incapacité»).

9.7.3 Si la Société et/ou les actionnaires désirent exercer leur Option d'Achat, ils ne peuvent opter que d'acheter l'entiereté des Titres faisant l'objet de l'Option d'Achat et ils doivent le notifier (la «Notification d'Option») aux héritiers de l'actionnaire décédé ou à l'actionnaire déclaré incapable dans le délai maximum de trente (30) jours calendrier à compter de la Notification de Décès/d'Incapacité. Si plusieurs actionnaires ou plusieurs actionnaires et la Société exercent leur Option d'Achat, l'Option d'Achat de chacun de ces actionnaires (et de la Société, le cas échéant) s'exercera sur les Titres faisant l'objet de l'Option d'Achat en proportion de leur nombre d'actions détenus le jour qui précède la Notification de Décès/d'Incapacité.

9.7.4 En cas d'exercice des Options d'Achat telles que prévues ci-avant, la vente devra être réalisée dans les trente (30) jours calendrier à compter de l'envoi de la Notification d'Option, à un prix qui sera le montant le plus élevé entre (i) la valeur de six (6) fois la moyenne de l'EBITDA des trois dernières années entières précédant l'exercice de l'Option d'Achat au prorata de la valeur des actions concernées par l'Option d'Achat calculée sur base de la valeur de la Société et (ii) le montant du capital et prime d'émission investis relatifs aux actions concernées par l'Option d'Achat, majoré aux taux de six (6) pourcent par an.

9.7.5 Faute pour la Société ou les actionnaires de notifier leur intention de préempter dans le délai précité à l'article 9.7.3. des présents statuts ou en cas de non réalisation de la vente suivant l'exercice de l'Option d'Achat dans les trente (30) jours calendrier à compter de l'envoi de la Notification d'Option prévue à l'article 9.7.4 des présents statuts, les bénéficiaires de l'Option d'Achat seront réputés avoir définitivement renoncé à exercer ce droit pour les Titres en cause.

9.8 Bon Partant /Mauvais Partant

9.8.1 Pour les besoins de cet article 9.8:

- «Départ» signifie l'événement suite auquel un Actionnaire Dirigeant ne sera plus employé par la Société ou par une quelconque de ses filiales pour quelconque raison (ou a reçu une notification lui indiquant que son emploi prenait fin ou a été informé de la cessation d'emploi).

- «Partant» désigne l'Actionnaire Dirigeant concerné par le Départ.

- «Bonne Raison» désigne:

(a) le licenciement économique de l'Actionnaire Dirigeant par la Société ou par une quelconque de ses filiales;

(b) la cessation du contrat de service ou d'emploi de l'Actionnaire Dirigeant (ou de tout arrangement par lequel ses services sont fournis à la Société ou à une quelconque de ses filiales) par la Société ou par une quelconque de ses filiales, dans d'autres circonstances que celles dans lesquelles la Société ou une quelconque de ses filiales est contrainte de mettre fin sommairement à un tel contrat sans paiement à titre de dédommagement ou de paiement à titre de préavis;

(c) la retraite à un âge normal de retraite; ou

(d) toute raison que le conseil d'administration de la Société détermine à la majorité des deux-tiers des votes des administrateurs présents ou représentés, comme étant une Bonne Raison, qui serait dans le cas contraire une Mauvaise Raison.

- «Mauvaise Raison» désigne toute raison qui n'est pas une Bonne Raison.

9.8.2 En cas de Départ, la Société et les autres actionnaires ont une option d'achat sur l'intégralité des Titres du Partant (Option d'Achat de Départ). Dans les sept (7) jours ouvrables suivant la prise de connaissance par la Société du Départ, le conseil d'administration notifie le Départ aux autres actionnaires. Cette notification doit contenir l'identité du Partant et le nombre de Titres qu'il détient (la «Notification de Départ»).

9.8.3 Si la Société et/ou les actionnaires désirent exercer leur Option d'Achat de Départ, ils ne peuvent opter que d'acheter l'entièreté des Titres faisant l'objet de l'Option d'Achat de Départ et ils doivent le notifier (la «Notification d'Option de Départ») au Partant dans le délai maximum de trente (30) jours calendrier à compter de la Notification de Départ. Si plusieurs actionnaires ou plusieurs actionnaires et la Société exercent leur Option d'Achat de Départ, l'Option d'Achat de Départ de chacun de ces actionnaires (et de la Société, le cas échéant)s'exercera sur les Titres faisant l'objet de l'Option d'Achat de Départ en proportion de leur nombre d'actions détenus le jour qui précède la Notification de Départ.

9.8.4 En cas d'exercice des Options d'Achat de Départ telles que prévues ci-avant, la vente devra être réalisée dans les trente (30) jours calendrier à compter de l'envoi de la Notification d'Option de Départ, à un prix calculé sur base d'une valeur de la Société, qui sera:

- dans le cas où le Départ intervient pour une Bonne Raison avant ou à la date du 31 décembre 2015: le montant du capital et de la prime d'émission investis relatifs aux actions concernées par l'Option d'Achat de Départ, majoré au taux de six (6) pourcent par an;

- dans le cas où le Départ intervient pour une Bonne Raison à partir du 1^{er} janvier 2016: le montant le plus élevé entre (i) la valeur de six (6) fois la moyenne de l'EBITDA des trois dernières années entières précédant l'exercice de l'Option d'Achat de Départ au prorata de la valeur des actions concernées par l'Option d'Achat de Départ calculée sur base de la valeur de la Société et (ii) le montant du capital et prime d'émission investis relatifs aux actions concernées par l'Option d'Achat de Départ, majoré au taux de six (6) pourcent par an;

- dans le cas où le Départ intervient pour une Mauvaise Raison avant ou à la date du 31 décembre 2015: le montant du capital investi relatif aux actions concernées par l'Option d'Achat de Départ, majoré au taux de quatre (4) pourcent par an;

- dans le cas où le Départ intervient pour une Mauvaise Raison à partir du 1^{er} janvier 2016: le montant le plus élevé entre (i) la valeur de deux (2) fois la moyenne de l'EBITDA des trois dernières années entières précédant l'exercice de l'Option d'Achat de Départ au prorata de la valeur des actions concernées par l'Option d'Achat de Départ calculée sur base de la valeur de la Société et (ii) le montant du capital investi relatif aux actions concernées par l'Option d'Achat de Départ, majoré au taux de quatre (4) pourcent par an;

9.8.5 Faute pour la Société ou les actionnaires de notifier leur intention de préempter dans le délai précité à l'article 9.8.3 des présents statuts ou en cas de non réalisation de la vente suivant l'exercice de l'Option d'Achat de Départ dans les trente (30) jours calendrier à compter de l'envoi de la Notification d'Option de Départ prévue à l'article 9.8.4 des présents statuts, les bénéficiaires de l'Option d'Achat de Départ seront réputés avoir définitivement renoncé à exercer ce droit pour les Titres en cause.

C. Assemblées générales d'actionnaires

Art. 10. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

10.1 Les actionnaires exercent leurs droits collectifs en assemblée générale d'actionnaires. Toute assemblée générale d'actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

10.2 Si la Société a un actionnaire unique, toute référence faite à «l'assemblée générale des actionnaires» devra, selon le contexte et le cas échéant, être entendue comme une référence à «l'actionnaire unique», et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires devront être exercés par l'actionnaire unique.

Art. 11. Convocation des assemblées générales d'actionnaires.

11.1 L'assemblée générale des actionnaires de la Société peut, à tout moment, être convoquée par le conseil d'administration ou, le cas échéant, par le(s) commissaire(s) aux comptes.

11.2 L'assemblée générale des actionnaires doit obligatoirement être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes sur demande écrite d'un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent

(10%) du capital social de la Société. En pareil cas, l'assemblée générale des actionnaires devra être tenue dans un délai d'un (1) mois à compter de la réception de cette demande.

11.3 Les convocations pour toute assemblée générale des actionnaires contiennent la date, l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sont effectuées au moyen d'annonces insérées deux fois à huit (8) jours d'intervalle au moins et huit (8) jours avant l'assemblée, dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal luxembourgeois. Les convocations par lettre doivent être envoyées huit (8) jours avant l'assemblée générale aux actionnaires en nom, sans qu'il ne doive être justifié de l'accomplissement de cette formalité. Lorsque toutes les actions émises par la Société sont des actions nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettre recommandée et devront être adressées à chaque actionnaire au moins huit (8) jours avant la date prévue pour l'assemblée générale des actionnaires.

11.4 Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et ont renoncé à toute formalité de convocation, l'assemblée générale des actionnaires peut être tenue sans convocation préalable, ni publication.

Art. 12. Conduite des assemblées générales d'actionnaires.

12.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires doit être tenue à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation, le premier jeudi du mois de juin à neuf (9) heures. Si la date indiquée est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires aura lieu le jour ouvrable suivant. Les autres assemblées générales d'actionnaires pourront se tenir à l'endroit et l'heure indiqués dans les convocations respectives.

12.2 Un bureau de l'assemblée doit être constitué à chaque assemblée générale d'actionnaires, composé d'un président, d'un secrétaire et d'un scrutateur, sans qu'il ne soit nécessaire que ces membres du bureau de l'assemblée soient actionnaires ou membres du conseil d'administration. Si tous les actionnaires présents à l'assemblée générale décident qu'ils sont en mesure de contrôler la régularité des votes, les actionnaires peuvent, à l'unanimité, décider de nommer uniquement (i) un président et un secrétaire ou (ii) une seule personne chargée d'assurer les fonctions du bureau de l'assemblée, rendant ainsi inutile la nomination d'un scrutateur. Toute référence faite au «bureau de l'assemblée» devra en ce cas être entendue comme faisant référence aux «président et secrétaire» ou, le cas échéant et selon le contexte, à «la personne unique qui assume le rôle de bureau de l'assemblée». Le bureau doit notamment s'assurer que l'assemblée est tenue en conformité avec les règles applicables et, en particulier, en conformité avec les règles relatives à la convocation, aux conditions de majorité, au partage des voix et à la représentation des actionnaires.

12.3 Une liste de présence doit être tenue à toute assemblée générale d'actionnaires.

12.4 Un actionnaire peut participer à toute assemblée générale des actionnaires en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une personne peut représenter plusieurs ou même tous les actionnaires.

12.5 Les actionnaires qui prennent part à une assemblée par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification et permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'entendre mutuellement sans discontinuité, garantissant une participation effective à l'assemblée, sont réputés être présents pour le calcul du quorum et des voix, à condition que de tels moyens de communication soient disponibles sur les lieux de l'assemblée.

12.6 Chaque actionnaire peut voter à une assemblée générale des actionnaires au moyen d'un bulletin de vote signé, envoyé par courrier, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote fournis par la Société qui indiquent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, les résolutions soumises à l'assemblée, ainsi que pour chaque résolution, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la résolution proposée, ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des résolutions proposées, en cochant la case appropriée.

12.7 Les bulletins de vote qui, pour une résolution proposée, n'indiquent pas uniquement (i) un vote en faveur ou (ii) contre résolution proposée ou (iii) exprimant une abstention sont nuls au regard de cette résolution. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale des actionnaires à laquelle ils se rapportent.

12.8 Le conseil d'administration peut définir des conditions supplémentaires qui devront être remplies par les actionnaires afin qu'ils puissent prendre part à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 13. Quorum et Vote.

13.1 Chaque action donne droit à une voix en assemblée générale d'actionnaires.

13.2 Sauf disposition contraire de la Loi ou des statuts, les décisions prises en assemblée générale d'actionnaires dûment convoquées ne requièrent aucune condition de quorum et sont adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées quelle que soit la part du capital social représentée. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

Art. 14. Modification des statuts. Sauf disposition contraire, les présents statuts peuvent être modifiés à la majorité des deux-tiers des voix des actionnaires valablement exprimées lors d'une assemblée générale des actionnaires à laquelle plus de la moitié du capital social de la Société est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint à une assemblée, une seconde assemblée pourra être convoquée dans les conditions prévues par la Loi et les présents statuts qui pourra

alors délibérer quel que soit le quorum et au cours de laquelle les décisions seront adoptées à la majorité des deux-tiers des voix valablement exprimées. Les abstentions et les votes blancs ou nuls ne sont pas pris en compte.

Art. 15. Ajournement des assemblées générales des actionnaires. Dans les conditions prévues par la Loi, le conseil d'administration peut, ajourner séance tenante, une assemblée générale d'actionnaires à quatre (4) semaines. Le conseil d'administration peut prendre une telle décision à la demande des actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société. Dans l'hypothèse d'un ajournement, toute décision déjà adoptée par l'assemblée générale des actionnaires sera annulée.

Art. 16. Procès-verbal des assemblées générales d'actionnaires.

16.1 Le bureau de toute assemblée générale des actionnaires doit dresser un procès-verbal de l'assemblée qui doit être signé par les membres du bureau de l'assemblée ainsi que par tout autre actionnaire à sa demande.

16.2 Toute copie ou extrait de ces procès-verbaux originaux, à produire dans le cadre de procédures judiciaires ou à remettre à tout tiers devra être certifié(e) conforme à l'original par le notaire dépositaire de l'acte original dans l'hypothèse où l'assemblée aurait été retranscrite dans un acte authentique, ou devra être signé par le président du conseil d'administration ou par deux membres du conseil d'administration.

D. Administration

Art. 17. Composition et Pouvoirs du conseil d'administration.

17.1 La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois (3) membres. Cependant, lorsque la Société a été constituée par un actionnaire unique ou lorsqu'il apparaît, lors d'une assemblée générale d'actionnaires, que toutes les actions émises par une Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à la prochaine assemblée générale d'actionnaires consécutive à l'augmentation du nombre d'actionnaires. Dans cette hypothèse, le cas échéant et lorsque l'expression «administrateur unique» n'est pas mentionnée expressément dans les présents statuts, une référence au «conseil d'administration» utilisée dans les présents statuts doit être entendue comme une référence à l'«administrateur unique».

17.2 Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile afin de réaliser l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 18. Gestion journalière.

18.1 La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en rapport avec une telle gestion journalière peut, en conformité avec l'article 60 de la Loi être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, dirigeants ou mandataires, agissant individuellement ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront déterminés par une décision du conseil d'administration.

18.2 La Société peut également conférer des pouvoirs spéciaux au moyen d'une procuration authentique ou d'un acte sous seing privé.

18.3 Dans les limites de la loi applicable, le conseil d'administration peut constituer tout comité dont les membres peuvent être choisis parmi les administrateurs ou non, et déterminer leur fonctions et pouvoirs.

Art. 19. Nomination, Révocation et Durée des mandats des administrateurs.

19.1 Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

19.2 La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) ans et chaque administrateur doit rester en fonction jusqu'à ce qu'un successeur ait été désigné. Les administrateurs peuvent faire l'objet de réélections successives.

19.3 Chaque administrateur est nommé à la majorité simple des voix valablement exprimées à une assemblée générale des actionnaires.

19.4 Chaque administrateur peut être révoqué de ses fonctions à tout moment et sans motif par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple voix valablement exprimées.

19.5 Si une personne morale est nommée en tant qu'administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner une personne physique en qualité de représentant permanent qui doit assurer cette fonction au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale peut révoquer son représentant permanent uniquement si elle nomme simultanément son successeur. Une personne physique peut uniquement être le représentant permanent d'un seul (1) administrateur de la Société et ne peut être simultanément administrateur de la Société.

Art. 20. Vacance d'un poste d'administrateur.

20.1 Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, à la faillite, à la retraite ou autre, cette vacance pourra être comblée à titre temporaire et pour une durée ne pouvant excéder le mandat initial de l'administrateur qui fait l'objet d'un remplacement par les administrateurs restants jusqu'à ce que la prochaine assemblée générale d'actionnaires, appelée à statuer sur la nomination permanente d'un nouvel administrateur en conformité avec les dispositions légales applicables.

20.2 Dans l'hypothèse où la vacance surviendrait alors que la Société est gérée que par un administrateur unique, cette vacance devra être comblée sans délai par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 21 Convocation aux conseils d'administration.

21.1 Le conseil d'administration se réunit à la demande du président, ou de n'importe quel administrateur. Les réunions du conseil d'administration doivent être tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation.

21.2 Une convocation écrite à toute réunion du conseil d'administration doit être adressée aux administrateurs vingt-quatre (24) heures au moins avant l'heure prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence devront être exposés dans la convocation. Cette convocation peut être omise si chaque administrateur y consent par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie dudit document signé constituant une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour toute réunion du conseil d'administration dont l'heure et l'endroit auront été déterminés dans une décision précédente adoptée par le conseil d'administration et qui aura été communiquée à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

21.3 Aucune convocation préalable n'est requise dans l'hypothèse où tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration et renonceraient à toute formalité de convocation ou dans l'hypothèse où des décisions écrites auraient été approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

Art. 22. Conduite des réunions du conseil d'administration.

22.1 Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Il peut également élire un secrétaire qui n'est pas nécessairement un administrateur et qui est chargé de la tenue du procès-verbal de chaque conseil d'administration.

22.2 Le président doit présider toute réunion du conseil d'administration, mais, en son absence, le conseil d'administration peut nommer un autre administrateur en qualité de président temporaire par une décision adoptée à la majorité des administrateurs présents.

22.3 Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en désignant comme mandataire un autre membre du conseil d'administration par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen analogue de communication, la copie d'une telle désignation constituant une preuve suffisante d'un tel mandat.

22.4 Les réunions du conseil d'administration peuvent aussi être tenues par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication autorisant les personnes participant à de telles réunions de s'entendre les unes les autres de manière continue et permettant une participation effective à ces réunions. La participation à une réunion par ces moyens équivaudra à une participation en personne et la réunion devra être considérée comme ayant été tenue au siège social de la Société.

22.5 Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer ou statuer que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée.

22.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Le président n'a pas une voix prépondérante.

22.7 Sauf disposition contraire de la Loi, tout administrateur qui a, directement ou indirectement, un intérêt dans une opération soumise à l'autorisation du conseil d'administration qui serait contraire aux intérêts de la Société, doit informer le conseil d'administration de ce conflit d'intérêts et cette déclaration doit être actée dans le procès-verbal du conseil d'administration. L'administrateur concerné ne peut prendre part ni aux discussions relatives à cette opération, ni au vote y afférent. Ce conflit d'intérêts doit également faire l'objet d'une communication aux actionnaires, lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, et avant toute prise de décision de l'assemblée générale des actionnaires sur tout autre point à l'ordre du jour.

22.8 Lorsque la Société ne comprend qu'un administrateur unique, les opérations conclues entre la Société et cet administrateur en situation de conflit d'intérêts avec la Société doivent simplement être mentionnées dans la décision de l'administrateur unique.

22.9 Les règles du conflit d'intérêts ne s'appliquent pas lorsque la décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique se rapporte à des opérations courantes, conclues à des conditions normales.

22.10 Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, adopter des décisions par voie circulaire en exprimant son consentement par écrit, par télécopie, par courrier électronique ou par tout autre moyen analogue de communication. Les administrateurs peuvent exprimer leur consentement séparément, l'intégralité des consentements constituant une preuve de l'adoption des décisions. La date d'adoption de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 23. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration - Procès-verbaux des décisions de l'administrateur unique.

23.1 Le procès-verbal de toute réunion du conseil d'administration doit être signé par le président du conseil d'administration, ou en son absence, par le président temporaire, ou par deux (2) administrateurs présents. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par le président du conseil d'administration ou par deux (2) administrateurs.

23.2 Les décisions de l'administrateur unique doivent être retranscrites dans des procès-verbaux qui doivent être signés par l'administrateur unique. Des copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou d'une autre manière devront être signés par l'administrateur unique.

Art. 24. Relations avec les tiers.

24.1 La Société est engagée à l'égard des tiers en toutes circonstances par (i) la signature de l'administrateur unique ou, si la société a plusieurs administrateurs, par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par (ii) la signature unique ou les signatures conjointes de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration dans les limites d'une telle délégation.

24.2 Dans les limites de la gestion journalière, la Société est engagée à l'égard des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par le conseil d'administration, agissant individuellement ou conjointement dans les limites d'une telle délégation.

E. Audit et Surveillance de la société

Art. 25. Commissaire aux comptes.

25.1 Les opérations de la Société feront l'objet d'une surveillance par un ou plusieurs commissaires aux comptes. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera la durée de leurs fonctions, qui ne pourra excéder six (6) ans.

25.2 Tout commissaire aux comptes peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires.

25.3 Les commissaires aux comptes ont un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

25.4 Si l'assemblée générale des actionnaires de la Société désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, l'obligation de nommer un (des) commissaire (s) aux comptes est supprimée.

25.5 Le réviseur d'entreprises agréé peut être révoqué par l'assemblée générale des actionnaires uniquement pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 26. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 27. Comptes annuels - Affectation des bénéfices.

27.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil d'administration dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

27.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5 %) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

27.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un actionnaire peuvent également être affectées à la réserve légale, si l'actionnaire apporteur y consent.

27.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

27.5 Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

27.6 Les distributions aux actionnaires seront effectuées en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 28. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et Primes assimilées.

28.1 Le conseil d'administration peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes dans le respect des conditions prévues par la Loi.

28.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux actionnaires sous réserve des dispositions de la Loi et des présents statuts.

G. Liquidation

Art. 29. Liquidation.

29.1 En cas de dissolution de la Société, conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires ayant décidé la dissolution de la Société et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

29.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera réparti entre les actionnaires en proportion du nombre des actions qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 30 Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la Loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 3.500.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants connus du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ledit mandataire des comparants a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. PRESTAT, C. GESCHWIND et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juin 2013. LAC/2013 /25918. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 20 juin 2013.

Référence de publication: 2013080927/1597.

(130100113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

EuroMedic Beteiligungen A.G., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 161.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Un mandataire

Référence de publication: 2013080926/11.

(130100144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

East 7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 168.689.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 7 juin 2013 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Sergii PYLYPENKO, administrateurs A et de Joseph WINANDY et JALYNE S.A., représentée par Jacques BONNIER, administrateurs B pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2013.

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat de THE CLOVER, 6, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, en tant que Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31 décembre 2013.

Pour copie conforme

S. PYLYPENKO / J. WINANDY

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2013080930/17.

(130099707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Edeusi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9663 Kautenbach, 10, Konstemerstroos.

R.C.S. Luxembourg B 25.187.

—
Rectificatif du dépôt n°L130098517, déposé le 18/06/2013.

L'an deux mille treize, le cinq juin.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EDEUSI S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 28 novembre 1986, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 59 du 11 mars 1987 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié, en date du 22 février 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 995 du 20 mai 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social à L-9663 Kautenbach, Konstemerstroos, 10.

2. Modification afférente des articles 2 et 18 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de Luxembourg à L-9663 Kautenbach, Konstemerstroos, 10.

Deuxième résolution

En conséquence la résolution qui précède, les articles 2 (premier alinéa) et 18 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 2. (Premier alinéa).** Le siège social de la société est établi à Kautenbach.»

« **Art. 18.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi du mois d'octobre à dix heures. Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER, A. BRAQUET, et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juin 2013. Relation: LAC/2013/26043. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013080935/49.

(130099865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Eastern Natural Resources S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 46.811.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 21 mai 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Monsieur Manuel HACK, Administrateur, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master en gestion des entreprises et administration, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 21 mai 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Pour EASTERN NATURAL RESOURCES S.A. -SPF

Société anonyme de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2013080931/22.

(130100166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Echo-Mat Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3385 Noertzange, 13, route de Kayl.

R.C.S. Luxembourg B 114.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2013080933/10.

(130099579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Bopoz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 143.752.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 7 juin 2013 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Nathalie GAUTIER, Administrateur, Master en gestion des entreprises et administration, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

L'assemblée générale du 7 juin 2013 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2013.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Pour BOPOZ S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2013074837/22.

(130092626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Bocimar Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 51.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013074833/11.

(130092207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Bonaban S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 41.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013074835/10.

(130092795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Boucherie-Saisons Marco Meyers, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, Zone Industrielle, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 47.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013074838/10.

(130092716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Brasserie Meyer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 240, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 77.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013074839/10.

(130092719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

BG Trading Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 160.304.

Par la présente, la société Luxforge s.à r.l., 2, rue, de Drinklange, L-9911 Troisvierges dénonce, avec effet au 31.03.2013 le siège social de la société BG Trading s.à r.l., 2, rue de Drinklange, L-9911 Troisvierges (Numéro RC: B160304 à Luxembourg)

Fait à Troisvierges, le 10/06/2013.
Pour la société
Jean-Louis BLANKEN
Manager

Référence de publication: 2013074830/13.

(130092972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Break Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 139.458.

—
EXTRAIT

Suite à la démission de l'administrateur Monsieur Donatien MARTIN par lettre adressée à la société en date du 06 juin 2013, le Conseil d'administration, réuni à Luxembourg le 10 juin 2013, a coopté un nouvel administrateur en la personne de Monsieur Denis BREVER, domicilié professionnellement à L-1449 Luxembourg, rue de l'Eau 18.

Monsieur Denis BREVER terminera le mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013074840/14.

(130092463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Bocimar Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 51.277.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue au siège social en date du 11 avril 2013

L'assemblée générale ordinaire annuelle décide de ne pas renouveler le mandat de Interaudit S.à r.l., Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises et décide de nommer en tant que Commissaire la société VGD Experts-Comptables SARL ayant son siège social au 6, rue Jean-Pierre Brasseur L -1258 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 53.981, pour une année jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle en 2014.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013074832/14.

(130092206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

BGP Property Partner 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 108.118.

—
Rectificatif des comptes annuels déposés le 25/01/2012 sous la référence L120015179

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074831/10.

(130092435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

BSH électroménagers S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 13-15, Breedewues.
R.C.S. Luxembourg B 99.154.

—
AUSZUG

Laut Beschluss vom 13. Mai 2013 wurde das Mandat der Gesellschaft DELOITTE S.A., mit Sitz in L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg unter der Nummer B 67895, als Rechnungsprüfer («commissaire aux comptes») der Gesellschaft bis zur ordentlichen Hauptversammlung der Aktionäre, die über den Jahresabschluss des Geschäftsjahres 2013 beschließt, verlängert.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2013074843/16.

(130092616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Cole Objekt Düsseldorf GmbH, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.008.

En date du 05 juin 2013, les associés de La Société ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Pamela Valasuo, de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 mai 2013.

- Nomination de Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin en France, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 31 Mai 2013 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 31 Mai 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Pour la Société

J.J. Josset

Gérant

Référence de publication: 2013074857/22.

(130092176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Cole Objekt Kistlerhofstrasse GmbH, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.050.

En date du 05 juin 2013, les associés de La Société ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Pamela Valasuo, de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 mai 2013.

- Nomination de Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin en France, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 31 Mai 2013 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 31 Mai 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Pour la Société

J.J. Josset

Gérant

Référence de publication: 2013074858/22.

(130092175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Christiansund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 160.322.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10. Mai 2013.

Référence de publication: 2013074856/10.

(130092753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Central European Retail Property Fund S.à.r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 29.970,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.652.

En date du 05 juin 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Madame Pamela Valasuo, de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 mai 2013.

- Nomination de Monsieur Jean-Jacques Josset, né le 12 juin 1974 à Saint Quentin en France, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 31 Mai 2013 et pour une durée indéterminée.

- Nomination de Monsieur Jacob Mudde, né le 14 octobre 1969 à Rotterdam aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de nouveau gérant de la Société avec effet au 31 Mai 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Pour la Société

J.J. Josset

Gérant

Référence de publication: 2013074854/22.

(130092213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Commerce & Industry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 67, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 43.163.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2013074150/12.

(130091370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Morgan Stanley Liquidity Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 174.137.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 14 juin 2013

En date du 14 juin 2013, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui se tiendra en l'année 2014:

* Monsieur Andrew MACK, administrateur;

* Monsieur William JONES, administrateur;

* Monsieur Michael GRIFFIN, administrateur;

* Monsieur Henry KELLY, administrateur;

* ERNST & YOUNG S.A., réviseur d'entreprises agréé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

MORGAN STANLEY LIQUIDITY FUNDS

Signature

Référence de publication: 2013077322/20.

(130095561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

MS Equity Products (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 17.199,00.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 81.149.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date 6 juin 2013

En date du 6 juin 2013, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- d'accepter la démission de Monsieur Simon LONG de son mandat de gérant de la Société avec effet au 5 juin 2013.

Depuis lors, le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Jonathan Tye LEBOW

Monsieur Harvey B. MOGENSEN

Monsieur Paul MOUSEL

Monsieur Jean-Marc UEBERECKEN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

MS Equity Products (Luxembourg) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013077324/20.

(130095064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

MSD Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 150.178.

—
Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013077325/12.

(130095535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Patron ES Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 140.636.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 21 avril 2013

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Robert Brimeyer de son poste de gérant A de la société avec effet au 21 avril 2013.

- Nomination de M. Emmanuel Mougeolle, directeur de sociétés, né à Epinal, France, le 3 juillet 1977, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au poste de gérant A de la société avec effet au 21 avril 2013 pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Géraldine Schmit, gérant A, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- M. Emmanuel Mougeolle, gérant A, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Cycas Hotel Partners S.à r.l., gérant B, ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20 rue de la Poste, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B141210.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2013077365/22.

(130095282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Nido London S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.742.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 11 juin 2013, l'associé unique a décidé de modifier les mandats de gérants de Madame Johanna VAN OORT et Monsieur Joost TULKENS en mandats de gérants de classe A, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a décidé de nommer Monsieur Neil ROSS, né le 16 novembre 1953 à Edinburgh, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 10, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Finalement, l'associé unique a décidé de nommer Monsieur Anthony MARTIN, né le 18 janvier 1958 à St. Austell, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au Henrietta House, 8 Henrietta Place, London, W1G ONB, Royaume-Uni, en tant que gérant de classe C de la société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- Madame Johanna VAN OORT
- Monsieur Joost TULKENS

Gérant de classe B:

- Monsieur Neil ROSS

Gérant de classe C:

- Monsieur Anthony MARTIN

Pour mention aux fins de la publication aux Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013077327/29.

(130095583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Murielle Coiffure, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5627 Mondorf-les-Bains, 5, avenue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 68.991.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077326/9.

(130094949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Plantamed S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 53.443.

—
La société Fiduciaire de Trèves S.C. a dénoncé, avec effet immédiat, le siège social de la société:

PLANTAMED S.A.

23, rue Aldringen

L -1118 Luxembourg

RCS Luxembourg B53443

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2013.

FIDUCIAIRE DE TREVES SC

Signature

Agent domiciliaire

Référence de publication: 2013074558/16.

(130091434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Polilux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 176.347.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 3 juin 2013, que la société inTrust Trustees (New Zealand) Ltd agissant en tant que Trustee au nom et pour le compte de THE PALE TRUST, une société de droit de Nouvelles Zélande, ayant son siège social 11th, 45 Queen Street, NZ-1010 Auckland, enregistrée sous le numéro 1147816, a cédé 310 parts sociales ordinaires qu'elle détenait dans la société Polilux Holdings Sàrl, à Madame Paola Poli, citoyenne Italienne, née à Milan (Italie) le 14 février 1977, demeurant via al Maggio 6, 6926 Montagnola (Collina d'Oro), Suisse.

Madame Paola Poli est désormais l'associée unique de la Société.

Pour extrait
La Société

Référence de publication: 2013074560/16.

(130091899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Plantamed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 53.443.

En date du 31 mai 2013 il a été convenu ce qui suit:

La démission de Mme Andrea Thielenhaus, administrateur et administrateur-délégué de la société PLANTAMED S.A. est acceptée, avec effet immédiat.

La démission de la société INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., administrateur et administrateur-délégué de la société PLANTAMED S.A. est acceptée, avec effet immédiat.

La démission de la société AUTONOME DE REVISION, E 955, commissaire aux comptes de la société ROCHESTER PROPERTY S.A. est acceptée, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE TREVES S.C.
Signature
Agent domiciliaire

Référence de publication: 2013074559/18.

(130091435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Royalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.
R.C.S. Luxembourg B 143.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074572/9.

(130091175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

PDL Europe Senior 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue J.P. Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 155.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PDL Europe Senior 1 S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013074543/11.

(130091902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

**OTTO Capital Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. OTTO Equity Investment Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 119.584.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013074515/9.
(130091284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Otto Luxinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 82.931.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013074517/9.
(130091418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Otto Investments Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 73.673.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013074505/9.
(130091421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

**Samarcande Food Investments S.A., Société Anonyme,
(anc. Iybridge Investments S. à r.l.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 166.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013074594/9.
(130091786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Sider Invest South America S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 98.096.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013074598/9.
(130091945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Skandia Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 160.699.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2013074599/9.
(130091218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Patron Phoenix Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: GBP 20.025,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 133.931.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074521/9.

(130092115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Skandia Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 160.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074600/9.

(130091698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Satumia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074622/9.

(130091731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Seaman S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 136.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074626/9.

(130092084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

SES Astra 2E S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 148.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074632/9.

(130091263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

SES Astra 1N S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-6832 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 122.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074631/9.

(130091264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Chauffage-Sanitaire Laera S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4410 Soleuvre, 7A, Zone Um Woeller.

R.C.S. Luxembourg B 54.500.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074141/9.

(130092119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Chester Properties I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 86.726.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074142/9.

(130092072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Devotic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 40, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 92.526.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074184/9.

(130091429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Clayton Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 113.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074144/9.

(130091167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Dumagis S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 154.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074193/9.

(130091761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

Ecker Notstromtechnik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3453 Dudelange, 9, Im Boujel.

R.C.S. Luxembourg B 137.254.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074204/9.

(130091321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.
